Journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises
et des associations de professionnels communaux
N°72 | printemps 2020

Point COMMUNE!



Point **DOSSIER!**

Jeunes: exemples d'engagement et d'intégration

pp. 15-23



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par Retraites Populaires

cip caisse intercommunale de pensions

SOMMAIRE!

***Point* UCV!**

L'essentiel _____ p. 2

L'UCV renforce et certifie son offre de formations _____ p. 4

Les communes à l'heure de la cybersécurité _____ p. 6

Protection des données: une année charnière pour les communes _____ p. 8

La participation: un outil au service des projets _____ p. 11

***Point* DOSSIER JEUNES!**

Infographie _____ p. 16

Lausanne s'engage pour la transition école-métier _____ p. 17

Conseil de jeunes du district de Nyon _____ p. 20

Arrêt sur invitée: Barbara Bühlmann, présidente des scouts vaudois _____ p. 22

***Point* COMMUNES!**

Gestion du patrimoine communal _____ p. 24

Médiation urbaine en Ville de Payerne _____ p. 26

Bilan sur l'année de milice de l'ACS _____ p. 28

***Point* RECETTE!**

Recette des Paysannes vaudoises _____ p. 31

***Point* ASSOCIATIONS!**

aVDaas! Nouveautés assurances sociales 2020 _____ p. 32

SOPV! Assemblée générale _____ p. 36

ACVBC! Assemblée générale _____ p. 38

***Point* HÉRALDIQUE!** _____ p. 39

***Point* AGENDA!** _____ p. 40

100% From well-managed forests FSC® C000000 www.fsc.org

MADE SWISS

ÉDITO! L'UCV participe à la lutte contre les dérèglements climatiques

L'UCV propose, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE), une nouvelle formation sur les programmes énergétiques et climatiques dans les communes. Préparée par la DGE, cette formation a pour but de sensibiliser les élus et les collaborateurs des communes à ces thèmes.



Gianni Saitta
Secrétaire général de l'UCV

Si nous sommes convaincus que tous les acteurs sont concernés en matière de protection de l'environnement ou face à l'urgence climatique, les communes ont un rôle déterminant.

Comme productrices d'énergie, consommatrices, actrices du marché et institution publique, les communes ont une mission d'exemplarité à jouer. C'est via la gestion de leur patrimoine que les communes peuvent agir directement sur des questions climatiques, énergétiques et de durabilité, mais également en intégrant ces sujets de manière transversale dans les politiques dont elles ont la charge. Elles jouent également un rôle auprès des ménages et des entreprises en les incitant à adopter des mesures et des comportements respectueux de l'environnement. Enfin, étant en charge de l'aménagement du territoire et des transports, les communes ont entre leurs mains deux des politiques publiques les plus influentes en matière de bilan carbone à l'échelle locale. Toutefois, afin qu'elles puissent développer une stratégie appropriée aux enjeux, elles doivent retrouver un peu plus de marge de manœuvre dans ce domaine.

Une collaboration Canton-Communes est souhaitable pour coordonner les réflexions et les mesures entreprises dans ce domaine. Pourquoi pas à travers une labellisation – subventions à la clé – qui récompenserait les bonnes pratiques et l'engagement des communes, de toute taille!

Persuadée que les communes sont un acteur clé quant à la protection de l'environnement et du climat, l'UCV s'engage à leur côté. Soutenir les communes est d'ailleurs l'un de nos objectifs! C'est pourquoi nous proposons une nouvelle formation (p. 4), et mettons l'accent sur l'aménagement du territoire en offrant une nouvelle prestation de conseils pour les communes dès la fin du printemps.

Et pour rebondir sur le dossier de ce numéro, il est essentiel de préciser que c'est en formant la jeunesse et en les sensibilisant à leurs devoirs et droits civiques que les jeunes d'aujourd'hui deviendront les adultes responsables de demain. Vous trouverez quelques exemples d'intégration des jeunes dans la société dans les articles du dossier (p. 16). ■

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch. Contenus disponibles en ligne sur ucv.ch et sur l'application mobile UCV App.

Comité de rédaction
Patricia Audétat (AVSM) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Gianni Saitta (UCV) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacter la rédaction
Chloé Wiss (UCV) – Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ chloe.wiss@ucv.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces
Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page
idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

L'essentiel

FORMATIONS LABELLISÉES EDUQUA

Le Centre de formation de l'UCV propose **3 nouveaux cours**

- Réussir un processus participatif: 7 et 8 mai 2020 à Lausanne, en partenariat avec sanu
- Programme énergétique et climatique dans les communes (complet)
- Rôles et responsabilités dans les communes: 8 octobre et 5 novembre 2020 à Jongny

L'UCV est heureuse d'avoir obtenu la **certification eduQua** fin 2019. Ce label certifie la qualité des formations proposées (lire p. 4).

Plus d'infos sur ucv.ch/formations

MENTORAT ENTRE ÉLUS


© Sarah Vez

Ce programme d'accompagnement, **inédit** dans le canton de Vaud, complète l'offre de prestations que l'UCV propose aux communes, en plus des formations et conseils. Le credo? Que l'expérience des uns bénéficie aux autres!

A découvrir sur www.ucv.ch/mentorat

DEUX NOUVELLES COMMUNES MEMBRES DE L'UCV

L'UCV souhaite la bienvenue aux communes de Le Vaud (district de Nyon) et Penthalaz (district du Gros-de-Vaud) qui rejoignent l'association!

L'UCV compte désormais **280** communes membres sur les 309 communes vaudoises.

TAXE DE SÉJOUR ET AIRBNB

Dans le but de **centraliser l'encaissement de la taxe** communale de séjour liée aux logements mis en location en ligne, des négociations sont en cours entre la plateforme en ligne Airbnb et l'UCV et un EMPL sera prochainement discuté au Grand Conseil. L'UCV consulte actuellement les communes vaudoises afin de connaître leur position sur cette question.

Plus d'infos sur www.ucv.ch

RÉSERVEZ LES DATES!

Une **assemblée générale extraordinaire** sur convocation est organisée le 30 avril à Yverdon-les-Bains.


© Sarah Vez

La **Journée des communes vaudoises** aura lieu à Payerne le 13 juin. Ouverture des inscriptions fin avril.

Plus d'infos sur www.ucv.ch/agenda

UN NOUVEAU PAPIER !

L'UCV publie son magazine depuis 1969. C'est depuis 2001 seulement que ce journal est élaboré en partenariat avec les associations vaudoises de professionnels communaux. Le magazine *Point CommUNE!* existe sous sa forme actuelle depuis 2015. De nouvelles rubriques ont été ajoutées dès 2017: dossier thématique, pages Essentiel, Zoom sur les armoiries communales, entre autres. Pour 2020, c'est l'occasion de changer de papier en passant à du papier multi offset mix (moitié recyclé) **labellisé FSC** et à une mise sous **plastique biodégradable**. Les contenus du magazine sont également disponibles en ligne sur l'application mobile UCV App. Bonne lecture!

L'UCV RECRUTE !

Nouveau poste de **Conseiller/ère en aménagement du territoire à 100 %**.
Postulation jusqu'au 31 mars. **Plus d'infos sur www.ucv.ch**

Cybersécurité : êtes-vous suffisamment protégés ? Le 26 mars 2020 de 19h à 21h à Echallens (infos p. 6).

Protection des données : une année charnière pour les communes. Le 7 mai 2020, 19h à 21h à Epalinges (infos p. 8).

Gratuit, inscription sur www.ucv.ch

PROCHAINES SOIRÉES D'INFORMATION

COMITÉ DE RÉDACTION

Mi-décembre, le comité de rédaction du magazine s'est retrouvé chez les PCL, l'imprimerie du magazine, pour sa **séance de rédaction**.

Merci aux PCL pour cette visite instructive et sa collaboration !



© Steve Guenat

PARTENARIAT ENTRE LE CEP ET L'UCV

Vous êtes élu ou employé dans une commune membre de l'UCV ? Profitez du partenariat entre l'UCV et le CEP (Centre d'éducation permanente) en bénéficiant d'un **tarif réduit** (environ 15 %) sur les cours du catalogue de formation du CEP. **Plus d'infos sur www.cep.vd.ch**

ETAT DES FUSIONS AU 1er JANVIER 2020

En 2019, aucune nouvelle commune n'a vu le jour. Cependant, des projets de fusion lancés ces dernières années se concrétisent en vue de la nouvelle législature communale qui débutera en juillet 2021. Une votation populaire a eu lieu l'année dernière. Le 24 novembre 2019, les populations des communes d'Assens et de Bioley-Orjulaz ont accepté une convention de fusion. Ainsi, la nouvelle commune d'**Assens** verra le jour le 1er juillet 2021, tout comme **Aubonne** (issue des communes d'Aubonne et de Montherod) et **Hautemorges**, issue des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery.

Cinq projets de fusion, impliquant **onze communes**, sont en cours dans le canton :

- **Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz :** les conseils communaux ont accepté la convention de fusion le 21 janvier 2020. La population des deux communes se prononcera le 17 mai 2020. En cas d'acceptation de la convention de fusion par la population, la nouvelle commune, dont le nom sera Blonay - Saint-Légier, entrera en vigueur le 1er janvier 2022.
- **Oron et Essertes :** la convention de fusion sera présentée aux conseils des communes au printemps. En cas de vote positif des législatifs, la population devra à son tour voter au mois de septembre. Si toutes ces étapes sont franchies, la nouvelle commune d'Oron devrait voir le jour le 1er janvier 2022.
- **Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin :** le rapport final des groupes de travail a été présenté. A ce jour, le projet de fusion est suspendu en attente de clarifications sur des aspects financiers.
- **Montreux et Veytaux :** suite à l'acceptation d'une initiative populaire à Veytaux demandant à la Municipalité de Veytaux de s'approcher de celle de Montreux pour préparer un projet de fusion, les deux municipalités travaillent sur le projet de convention de fusion. A cette fin, des crédits d'étude ont été votés par les deux conseils en décembre 2019.
- **Bonvillars et Onnens :** les conseils généraux des deux communes ont adopté le 9 décembre 2019 des préavis d'intention portant sur l'étude du projet de fusion des communes de Bonvillars et d'Onnens.

Ainsi au 1er janvier 2020, nous comptons toujours 309 communes vaudoises.

Merci à Amélie Ramoni-Perret, juriste au Service des communes et du logement, pour les précisions !

L'UCV propose un accompagnement dans le cas de fusions de communes, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupes de travail et la réalisation d'analyses multicritères.

Formation des élus: l'UCV renforce et certifie son offre de cours

Pour répondre à l'une de ses missions principales, participer à la formation professionnelle des élus et employés des communes, l'Union des Communes Vaudoises se dynamise en variant les sujets, en créant des partenariats et en obtenant le label eduQua.



Lucie Von der Mühll
Conseillère en
gestion financière publique



Rita Malay
Stagiaire en finance
et comptabilité publiques

En plus de défendre les intérêts des communes vaudoises, l'une des missions de l'UCV est de promouvoir la formation auprès des élues et employés des communes afin de leur fournir les outils adéquats pour faire face aux enjeux toujours plus complexes de la gestion communale. C'est pourquoi, depuis 2016, le Centre de formation de l'UCV propose des formations courtes dans le domaine de la gestion communale. Près de 1400 personnes y ont déjà participé!



Mme Von der Mühll, conseillère en gestion financière publique à l'UCV, et Mme del Rizzo, juriste à l'UCV, animant la formation sur les bases du pilotage communal à Jongny.

Trois nouvelles formations et des partenariats pour répondre à vos besoins

L'offre 2020 du Centre de formation de l'UCV comprend une vingtaine de cours couvrant les multiples aspects de la gestion communale: les finances, le management, la communication, le droit, l'aménagement du territoire et l'environnement, entre autres. Afin d'élargir la palette de formations, l'UCV s'est associée à d'autres organismes comme le CEP (Centre d'éducation permanente dédié à la formation continue pour les organisations publiques et parapubliques) et sanu (plateforme spécialisée dans le développement durable). Les élus et employés des communes membres bénéficient d'un rabais chez ces partenaires.

Relevons ici que la nouvelle formation «Programme énergétique et climatique» proposée en collaboration avec la DGE est déjà complète, quelques semaines seulement après l'ouverture des inscriptions! Cela démontre l'intérêt croissant des collectivités pour la mise en place de stratégies efficaces en faveur de l'environnement, et ce dès l'échelle locale.

L'UCV a à cœur d'apporter les connaissances nécessaires par une approche concrète de la réalité du pilotage communal, basée sur de nombreux exemples et cas pratiques. Les formateurs du Centre de formation de l'UCV ont des profils variés et ont tous déjà collaboré avec des communes. A noter qu'une partie de l'équipe du secrétariat général de l'UCV anime aussi quelques-unes des formations.

Le label eduQua reconnaît la qualité du Centre de formation de l'UCV

En 2019, l'UCV a obtenu la certification eduQua qui valide la qualité des formations qu'elle propose. L'obtention de ce label permet à l'UCV de faire reconnaître ses méthodes de gestion à l'interne pour l'organisation des formations, mais aussi la qualité des cours donnés aux participants. Portée par la Fédération suisse pour la formation continue FSEA et décernée par une institution indépendante, cette certification fixe de nombreux standards de qualité à respecter. Ce processus de certification était une jolie mission que nous sommes fières d'avoir accomplie durant 2019!

Comment l'UCV a mis en place le label eduQua

Les élus et employés communaux qui suivent les formations de l'UCV libèrent

une journée, deux, voire davantage dans leur agenda. Ils y travaillent sur des problématiques et enjeux qu'ils traitent et gèrent au quotidien. C'est aussi l'occasion pour eux de se rencontrer et d'échanger autour de leur pratique.

Pour les avoir construites, analysées, suivies et animées, la volonté de pérenniser ses formations était évidente pour l'Union des Communes Vaudoises. Mais par quel biais? Comment s'assurer que cette dynamique de qualité et de progression pourrait s'inscrire dans le temps? La décision de débuter un processus de certification eduQua s'est alors imposée.

Ce label est attribué à des institutions de formation spécialisées dans la formation continue. Ainsi, en visant son obtention, le Centre de formation de l'UCV a formalisé ce qu'elle accomplissait par tradition. Par exemple, ce qui rend l'élaboration d'un support de cours possible a été traduit sous forme de processus, comme tout ce qui permet l'avènement d'une session de formation. Ainsi, la même qualité de prestations offertes est favorisée à travers le temps et face aux évolutions tant de l'association que de son environnement.

Les retours des participants, notamment par le biais de questionnaires de satisfaction, sont de puissants moteurs de changement et d'amélioration précieusement récoltés. Cette démarche est saluée par le label eduQua et rendue systématique. Dans cette optique, des audits réguliers sont effectués par un organe indépendant afin de bénéficier d'une vision externe sur les actions entreprises et le fonctionnement global de l'institution.

Quelques mesures parmi de nombreuses autres qui traduisent l'attention première du Centre de formation de l'UCV: que les élus et employés communaux qui s'inscrivent aux formations UCV soient satisfaites et satisfaits.

A bientôt au Centre de formation de l'UCV! ■

Plus d'infos et inscriptions sur
www.ucv.ch/formations







Les communes à l'heure de la cybersécurité

Avec la place grandissante de l'informatique dans les communes, la question de la protection des systèmes et données informatiques devient cruciale. Développé avec le soutien de l'UCV parmi d'autres, le Label cyber-safe.ch vise à accompagner les communes face à cet enjeu. La séance d'information du 26 mars prochain à Echallens vous en dira plus!



Christophe Hauert
Secrétaire général
de l'Association suisse pour
le label de cybersécurité

De nos jours, l'informatique occupe une place centrale dans les communes: des tâches courantes à la gestion des stations d'épuration et chaufferies communales, en passant par la cyber-administration. De ce fait, quels que soient leur taille et leurs moyens, les communes ne peuvent plus éviter la question de la sécurité informatique. En effet, en cas de négligence à ce niveau, les risques encourus sont grands: pertes de données, systèmes défaillants, vols d'informations, usurpation d'identité ou encore interruptions de services d'importance critique pour la population. Avec pour conséquence des pertes financières, une image ternie de l'administration communale et, dans l'ensemble, un moins bon service aux citoyennes et citoyens.

«Quels que soient leur taille et leurs moyens, les **communes** ne peuvent plus éviter la question de la **sécurité informatique**.»

Les communes face aux défis de la cybersécurité

S'il importe de prendre des mesures de protection des systèmes et données informatiques avant que n'arrive un problème, les communes font face à de nombreux obstacles en matière de cybersécurité. Manque de compétences spécialisées en interne, complexité croissante des systèmes d'information, coûts des audits et prestations de sécurité informatique ou encore absence de définition claire des rôles et responsabilités en matière d'informatique. Tels sont les défis auxquels les administrations communales sont confrontées. Bien que le recours à un prestataire externe puisse pallier certains de ces obstacles, une réflexion d'ensemble autour des questions de sécurité informatique à l'échelon communal devient un point de passage obligé: qui est en charge de cette thématique? Quelles sont les données collectées? Qui peut y avoir accès et où sont-elles stockées? Sont-elles sauvegardées, et si oui, où le sont-elles et combien de temps faut-il pour les récupérer? Quels sont les droits et devoirs des utilisateurs? Qui met à jour les ordinateurs, pare-feu et autres antivirus? Quelles exigences pour les mots de passe? Voici quelques-unes des questions auxquelles les administrations communales et élus sont confrontés.

Prendre conscience c'est bien, agir c'est mieux!

Afin de favoriser une gestion responsable de la cybersécurité dans les communes et autres petites et moyennes organisations, l'Association suisse pour le label de cybersécurité (ASLaC) a été fondée fin 2018. Invitant représentants d'organismes publics et privés ainsi que spécialistes en sécurité informatique, l'ASLaC a défini sur une base participative une série d'exigences en matière de cybersécurité pour l'obtention du label. En adoptant une approche pragmatique fondée sur la valeur des données des organisations et l'évaluation du coût, en francs suisses, des cyberrisques encourus, le label offre aux responsables un outil d'aide à la décision essentiel pour prioriser la mise en place de mesures de cybersécurité.

L'UCV, représentée par sa spécialiste IT Valérie Moreno, a grandement contribué aux travaux de définition des exigences du label. C'est sur cette base qu'une expérience pilote a été définie pour permettre à trois communes vaudoises d'expérimenter le processus de labellisation. Si le processus est encore en cours à l'heure où cet article est rédigé, la soirée d'information organisée par l'UCV le 26 mars prochain sera l'occasion d'un premier retour d'expérience et d'une réflexion plus large autour de la cybersécurité dans les communes.

Cyber-safe.ch: processus et prix

Le processus de labellisation débute par une estimation en ligne de la valeur des données et des mesures de protection existantes (rendez-vous sur www.cyber-safe.ch). Sur cette base, le Label cyber-safe.ch évalue la sécurité de l'infrastructure informatique, les compétences des collaborateurs (phishing) et les mesures organisationnelles en place (par exemple la politique de mots de passe). Sur cette base, la commune candidate reçoit un rapport détaillant le préjudice potentiel lié aux cyberrisques et, le cas échéant, une liste de mesures correctives à mettre en œuvre pour l'obtention du Label. Quant au prix, il est proportionnel au nombre de postes de travail et débute à 3000 francs pour une petite commune. Les membres de l'UCV bénéficient d'un rabais de 20% sur le prix du label. ■

Séance d'information
Cybersécurité:
êtes-vous suffisamment protégés?
Le 26 mars 2020 de 19:00 à 21:00 à Echallens
Gratuit, inscription obligatoire sur www.ucv.ch

FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE
BAUGUSS
GHISA STRADALE

FASA

Baisse de prix jusqu'à

- 50%



CH - 1957 Ardon +41 27 305 30 30 +41 27 305 30 40 www.fasa.ch fontevoirie@fasa.ch

Protection des données: une année charnière pour les communes

La protection des données est un enjeu complexe et incontournable que les communes devraient prendre en main sans plus attendre. Cette année, elles devront en effet déclarer leurs fichiers et faire face à des risques toujours plus importants. Protection des données, quèsaco?



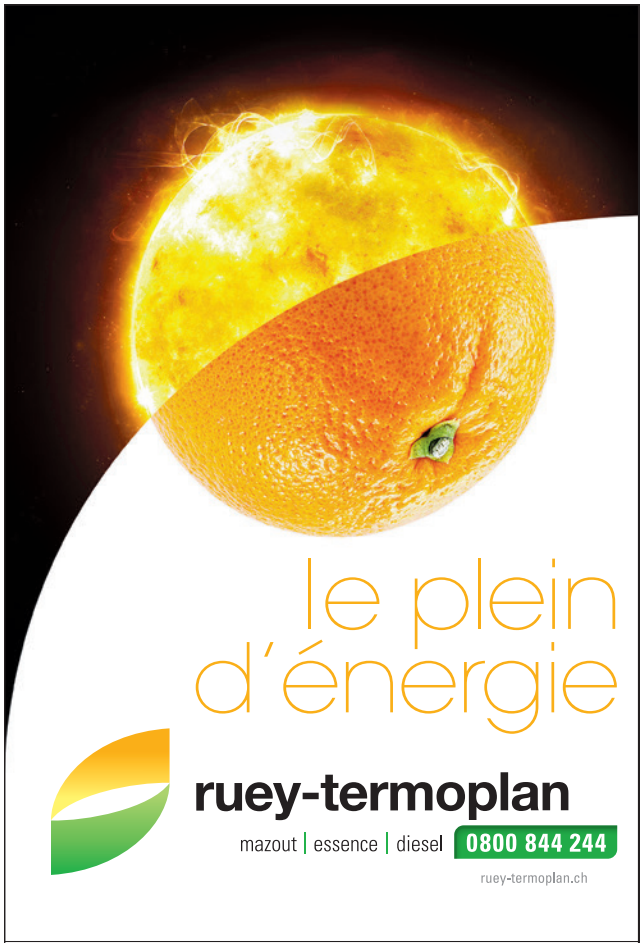
Florence Bettschart
Avocate, députée et associée de Comity Sàrl



Loïc Hautier
Juriste et associé de Comity Sàrl

L'année 2020 constitue une année charnière pour les communes vaudoises en matière de protection des données. Ces prochains mois, elles seront en effet contactées par l'Autorité de protection des données afin de déclarer leurs fichiers, comme l'exige la loi. Ces informations seront ensuite ajoutées au registre des fichiers, auquel les citoyens peuvent accéder en ligne. Il s'ensuit que chaque citoyen sera en mesure de contrôler en quelques clics si sa commune respecte la loi à cet égard.

Pour cette raison notamment, la protection des données devient un sujet de discussion et l'objet d'un contrôle accru de la part des citoyens et législatifs communaux. L'on constate d'ores et déjà des demandes et recours de plus en plus nombreux de la part des citoyens, qu'ils soient fondés sur la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD) ou la Loi sur l'information (LInfo). Cette dernière impose aux communes un exercice souvent complexe de transparence qui pourrait même devenir périlleux si aucune mesure n'est prise en amont.





Un droit fondamental

La protection des données personnelles constitue un droit fondamental des citoyens garanti par les constitutions fédérale et vaudoise. Ainsi, l'art. 15 al. 2 de cette dernière dispose que « toute personne a le droit d'être protégée contre l'utilisation abusive de données qui la concernent ». Protéger les données personnelles, c'est donc protéger la sphère privée de la personne concernée. Ce droit est concrétisé par la LPrD que les communes doivent respecter lorsqu'elles traitent, au quotidien, les données personnelles de leurs citoyens.

« Les **risques** auxquels s'exposent les **communes** qui n'ont pas procédé à un état des lieux en matière de **protection des données** n'ont jamais été aussi **importants**. »

Une loi transversale

Concrètement, que recouvre cette loi ? La protection des données va bien au-delà de la seule sécurité des données et s'applique à de nombreux aspects du fonctionnement d'une commune. Pour ne citer que quelques exemples, la LPrD fixe des obligations dans les domaines suivants : durées de conservation des données ; restriction des accès en fonction des tâches ; formations des collaborateurs ; communication des données à des tiers ; recours à des prestataires externes, etc. La LPrD définit également la notion de donnée sensible et précise par cela le périmètre du secret de fonction. Le non-respect de ces obligations constituera en principe une utilisation abusive des données personnelles par la commune en violation de la loi.

Des risques qui ne peuvent être ignorés

Les risques auxquels s'exposent les communes qui n'ont pas procédé à un état des lieux en matière de protection des données n'ont jamais été aussi importants. En effet, une violation de la législation applicable engage la responsabilité de la commune et peut entraîner des conséquences pénales, sans oublier d'éventuels dommages financiers ou dégâts d'image. Outre le contrôle accru des citoyens, les risques prennent aujourd'hui de nouvelles formes. Ainsi, le respect du secret de fonction passe par une connaissance précise des données sensibles et exclut en principe tout transfert de ces dernières sur des serveurs étrangers ou à des personnes non autorisées. De plus, le comportement d'un prestataire externe, lié aux traitements de données, est pleinement imputable à la commune, en l'absence de garanties contractuelles suffisantes. En parallèle, la législation continuera à se durcir, tout comme les contrôles des autorités compétentes.

Une opportunité

Au-delà des risques mentionnés et du nécessaire respect de la loi, la mise en place d'une politique de protection des données est l'occasion de développer des solutions concrètes, comme par exemple de réduire le volume d'archives, de déterminer facilement quels documents fournir – ou non – en cas de demandes LInfo, de disposer d'un meilleur contrôle des prestataires externes, etc. Agir rapidement permet également à la commune de communiquer et de valoriser sa démarche volontaire, comme preuve de transparence et de bonne gouvernance.

Une soirée d'information pour aller plus loin

Actuellement, le Contrôle des habitants est le seul service à avoir reçu des directives dans ce domaine. Pourtant, cette question affecte tous les services communaux, ainsi que la Municipalité. Comment respecter cette législation complexe au quotidien ? Quelles mesures mettre en œuvre ? Ayant développé une solution pour les communes, nous répondrons à vos questions et présenterons, à l'aide d'exemples pratiques, le défi de la protection des données et ses prochaines échéances, lors de la soirée d'information du 7 mai prochain. ■

Séance d'information
Le 7 mai 2020 de 19h à 21h
à Epalinges

Comment respecter cette législation complexe au quotidien ? Comment la concilier avec la Loi sur l'information ? Comment se prémunir contre les risques ? Ayant développé une solution sur mesure pour les communes, les intervenants répondront à vos questions et présenteront, à l'aide d'exemples pratiques, le défi de la protection des données et ses prochaines échéances.

Gratuite, inscription obligatoire sur www.ucv.ch

Consultez la liste de nos
professionnels sur **www.fveconstruction.ch**
et sur notre **application FVE Annuaire**



Nos peintres ne s'emmêlent pas les pinceaux !

Nos membres respectent les conventions collectives de travail.

entrepreneurs!
fédération vaudoise

La participation: un outil au service des projets

Pour une commune, mettre en place un processus participatif en phase de développement d'un projet permet souvent de mieux comprendre les attentes des parties prenantes, de prendre en compte leurs préoccupations et de construire ensemble un projet plus transversal et cohérent.



Laurence Vuagniaux
Cheffe de projets stratégie et management, sanu sa



Hélène Monod
Directrice de Graines d'idées

Que ce soit lors d'aménagements urbains, du développement de nouvelles infrastructures ou dans le cadre de fusion de communes, quelle collectivité n'a jamais été confrontée au refus des habitants une fois le projet défini?

Et si la participation était l'une des clés pour développer de meilleurs projets, plus en adéquation avec les attentes des personnes concernées?

La participation: pour des projets avec une certaine marge de manœuvre

La participation ne se résume pas à de la communication ou de la négociation, même si ces deux éléments en font partie. La première règle pour qu'une démarche puisse être participative, c'est qu'il doit exister une marge de manœuvre au niveau du projet développé. En effet, les réflexions des participants au processus doivent pouvoir être prises en compte et influencer le projet.

La participation peut être intégrée à toutes les phases d'un projet: en amont, elle peut être utilisée pour effectuer des diagnostics partagés de l'existant; lors de la conception, elle fait émerger des idées nouvelles; en phase de réalisation, elle permet de tester certaines variantes; et elle peut également être utilisée pour le suivi ou l'évaluation des projets réalisés.

Quelle plus-value pour les communes?

Une démarche participative bien organisée peut se révéler une vraie plus-value. Les porteurs du projet peuvent donner une information claire et maîtrisée, les participants peuvent faire remonter leurs attentes et proposer des améliorations grâce à leur expertise d'usage et cela permet d'identifier des conflits d'usages potentiels avant qu'ils ne soient déjà cristallisés.

A l'interne de l'administration, elle favorise la transversalité entre les services. Elle peut être utilisée pour améliorer la cohérence des projets développés ou pour définir collectivement le programme de législature ou des stratégies spécifiques. La participation est également un outil qui favorise le lien social et l'appropriation, ainsi que le respect des projets réalisés.

Malgré ces bénéfices, la participation doit encore souvent faire face à une certaine réticence de la part des élus. Les craintes majoritairement relayées sont la perte de pouvoir décisionnel et le risque que le projet prenne une tournure tout autre que celle souhaitée initialement.

Des règles du jeu à définir clairement

Pour qu'un processus participatif ne se transforme pas en une démarche frustrante pour tous, il faut que les règles du jeu soient très claires dès le départ. Pour cela, il est notamment primordial de définir le cadre de la participation (qu'est-ce qui est négociable, qu'est-ce qui ne l'est pas), de clarifier le rôle de chacun (qui décide de quoi, de quelle manière et à quels moments) et de prévoir en amont du processus dans quels livrables les résultats des réflexions seront intégrés (plan directeur, cahier des charges, stratégie, etc.). Et ces règles d'or ne s'improvisent pas.

Une formation pour réussir son processus participatif

Une démarche participative peut donc contribuer à développer un meilleur projet. Mais pour qu'elle soit réussie, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte.

La formation interactive et pratique «Réussir un processus participatif», proposée par sanu future learning, vous permettra de découvrir les questions clés à se poser lors de la mise en place d'un processus participatif.

Formation **«Réussir un processus participatif - Règles de base, bonnes pratiques et boîte à outil pour le terrain»**,
6 et 7 mai 2020, Lausanne,
tarif préférentiel pour les communes membres de l'UCV.
Informations sur www.sanu.ch/20SMPA

Elaboration participative d'une stratégie de développement durable à Yverdon-les-Bains

En 2018, l'exécutif de la Ville d'Yverdon-les-Bains a souhaité intégrer les services de l'administration et la population dans le renouvellement de sa stratégie de développement durable.

Une première analyse des forces et faiblesses de la ville en termes de durabilité a tout d'abord été réalisée par les chefs de services de l'administration. Ce bilan a permis de dégager des théma-

tiques prioritaires et de proposer collectivement des objectifs et actions sur lesquels travailler. Le catalogue d'action a ensuite été complété par une vingtaine de chefs de projet de différents services.

En parallèle, la population a été impliquée lors de soirées participatives, au marché hebdomadaire ou encore via des boîtes à idées disposées dans plusieurs magasins ou lieux publics de la ville. Les habitants ont eu l'occasion de proposer des projets susceptibles d'améliorer la qualité de vie sur le territoire communal à l'horizon 2030.

Pour clore ce processus, appelé «votre ville, vos idées», une exposition présentant les 280 idées récoltées durant la démarche participative, ainsi que quelques projets exemplaires déjà réalisés par l'administration a été organisée dans le cadre du festival Alternat'Yv.

«Nous avons voulu que les Yverdonnoises et Yverdonnois deviennent des peintres de leur ville en l'imaginant à 2030. L'idée était de **se projeter**, mais aussi de susciter un élan collectif»
Carmen Tanner, Municipale



Stand au marché hebdomadaire pour recueillir des idées de projets permettant d'améliorer la qualité de vie à Yverdon-les-Bains.
© Laurence Vuagniaux

Exemple d'un processus participatif pour redynamiser le centre de Penthalaz

La réalisation d'un centre commercial proche de la gare ayant prétérité la vitalité du centre du village de Penthalaz, et afin de donner suite à la proposition d'un groupe de citoyens actifs, la Municipalité a souhaité mener en 2015 une démarche participative avec ses habitants.

Quelles compétences la formation «Réussir un processus participatif» apporte-t-elle?

- Identifier tous les acteurs à impliquer au processus
- Définir le cadre afin de faire réfléchir les participants dans les limites du possible
- Poser les bonnes questions aux bons acteurs: elles seront différentes s'il s'agit d'une expertise professionnelle ou d'une expertise d'usage (population)
- Trouver des manières innovantes et ludiques de permettre aux gens de s'exprimer
- Restituer la parole des participants de manière vulgarisée et transparente
- Choisir des livrables dans lesquels «retranscrire» la parole des habitants

Formation sanu, en partenariat avec l'UCV pour un tarif préférentiel aux communes membres.



Atelier participatif pour identifier les attentes des habitants par rapport au cœur du village de Penthalaz.
© Verzone Woods Architectes

Comment les habitants se projettent-ils au cœur de leur lieu de vie? Quels services et activités souhaitent-ils y trouver? Suivant quels itinéraires de mobilité douce et par quels moyens désirent-ils relier les quartiers et notamment le centre et la gare? Telles ont été quelques-unes des questions posées à la soixantaine de participants présents tout au long de la démarche, dont le premier atelier en salle fut précédé d'une balade dans le village, prétexte à partager les expériences des lieux.

Les résultats des deux premiers ateliers ont été spatialisés en trois scenarii d'urbanisme. Ceux-ci ont fait l'objet d'un troisième atelier et renforcé la compréhension et l'adhésion des participants à une image finale. L'étape suivante sera la validation de l'image directrice par le Conseil communal. ■

«Ce riche processus a permis de **créer une vision pleinement partagée** du «Penthalaz de demain» par une part significative de la population, intéressée et active lors de l'ensemble des ateliers, tout comme de la part de la Municipalité»
Piéric Freiburghaus, Syndic

PROGRAMME DES FORMATIONS

FORMATIONS EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES

POUR LES ELUS, CADRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

une prestation

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

fgdesign.ch

PROGRAMME DES FORMATIONS

NOUVEAU

UCV partenaire CEP

CEP

bénéficiez d'un rabais d'env. 15% sur les formations CEP 2020

NOUVEAU

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LES COMMUNES

NOUVEAU

RÉUSSIR UN PROCESSUS PARTICIPATIF

EN COLLABORATION AVEC SANU

NOUVEAU

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES

EN COLLABORATION AVEC LA DGE

module	cours	niveaux
	COMPRENDRE SON ÉQUIPE	
	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
	COMMUNES, COMMUNIQUEZ !	tous
	LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL	niveaux
	COMMUNES ET MÉDIAS, MODE D'EMPLOI	
	INTRODUCTION AU MCH2	1
1	COMPTE DE FONCTIONNEMENT	1
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	1
	COMPTE DU BILAN	1
2	BOUCLEMENT DES COMPTES	2
	GESTION DES SALAIRES	2
	PRÉPARATION DU BUDGET	2
	GESTION DES DOMAINES AUTOFINANCÉS	2
	TVA DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	2
	PROCÉDURE DE POURSUITE	2
3	CONTRÔLE INTERNE	3
	ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES	3

RENSEIGNEMENTS

021 557 81 30
formations@ucv.ch

INSCRIPTIONS

ucv.ch/formations

TOUJOURS INFORMÉS

avec notre application mobile UCV App
et sur notre site internet ucv.ch

Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents, selon les places disponibles



Dossier Jeunes !

Jeunes : exemples d'engagement et d'intégration

En page 17 vous est présenté un exemple d'intégration de jeunes au sein d'une commune par le biais d'un programme actif sur l'ensemble de la Suisse. L'idée est que les jeunes élèves puissent se familiariser au monde du travail en parallèle de l'école obligatoire. Le succès est au rendez-vous !

Au-delà de l'intégration professionnelle, c'est aussi l'engagement citoyen et associatif qui est mis en avant par la présentation du fonctionnement et des activités d'un conseil de jeunes actif sur l'ensemble du district de Nyon (p. 20) et l'interview de la présidente des scouts vaudois qui nous partage son engouement pour le scoutisme p. 22.

En juillet 2019, les 100 ans de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes, regroupant plus de 8000 membres, ont rencontré un vif succès en attirant près de 115'000 personnes. Début 2020, les Jeux olympiques de la Jeunesse à Lausanne ont mis en avant les prouesses sportives de plus de 1800 jeunes athlètes investis. Ces deux grands événements, parmi tant d'autres, montrent que le dynamisme des jeunes est au rendez-vous !

Du côté des communes, c'est à travers des politiques en faveur de la cohésion sociale et de la jeunesse que des mesures peuvent être prises à l'échelle locale pour intégrer les jeunes et, surtout, être à l'écoute de leurs besoins.

Infographie ____ *p. 16*

Lausanne s'engage pour la transition école-métier ____ *p. 17*

Conseil de jeunes du district de Nyon ____ *p. 20*

Arrêt sur invitée :
Barbara Bühlmann, présidente des scouts vaudois ____ *p. 22*

L'infographie

Quelques chiffres et infos sur la jeunesse dans le canton de Vaud.

Le canton de Vaud compte **12** hautes écoles sur son territoire, dont **2** hautes écoles universitaires (UNIL et EPFL), **9** hautes écoles spécialisées (HES) et **1** haute école pédagogique (HEP).

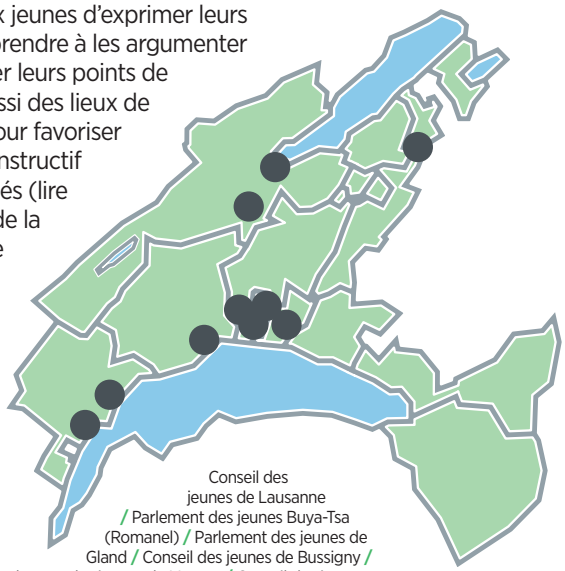
En 2018, les **9 HES** et **la HEP** situées dans le Canton de Vaud regroupaient près de 10'000 étudiants (y compris les étudiants en formation continue).

10'000 ÉTUDIANTS

- Ecole hôtelière de Lausanne **EHL**
- Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud **HEIG-VD**
- Haute école de travail social et de la santé **EESP**
- Haute école de santé Vaud **HESAV**
- Institut et haute école de santé La Source **HEdS**
- Haute école de musique de Lausanne **HEMU**
- Ecole cantonale d'art de Lausanne **ECAL**
- Haute école de viticulture et œnologie de Changins
- Haute école des arts de la scène **Manufacture**
- Haute école pédagogique **HEP**

Les conseils des jeunes

permettent aux jeunes d'exprimer leurs opinions, d'apprendre à les argumenter et de confronter leurs points de vue. Ils sont aussi des lieux de propositions pour favoriser un dialogue constructif avec les autorités (lire p.20). En plus de la Commission de jeunes du canton de Vaud, une dizaine de conseils sont plus ou moins actifs dans les communes:



Conseil des jeunes de Lausanne / Parlement des jeunes Buya-Tsa (Romanel) / Parlement des jeunes de Gland / Conseil des jeunes de Bussigny / Parlement des jeunes de Morges / Conseil des jeunes broyards / Conseil des jeunes de Chavornay / Conseil des jeunes d'Yverdon / Conseil des jeunes de Renens / Conseil des jeunes du district de Nyon

FVJC Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes

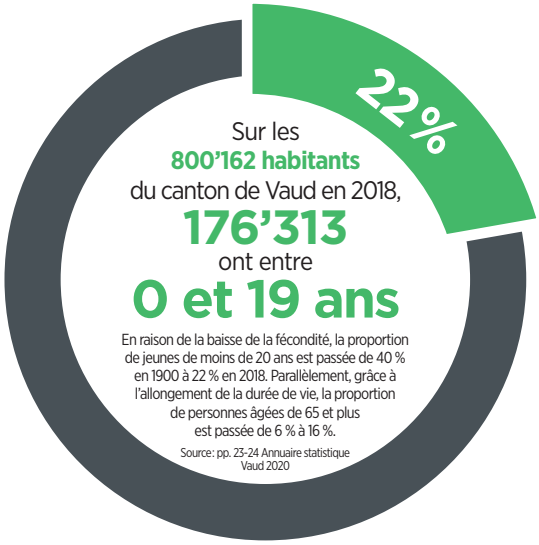
7978 membres de la FVJC en 2020, dont **5502 hommes** et **2476 femmes**.

Il s'agit de membres impliqués dans les sociétés de jeunesse et de membres individuels.

207 **jeunesses** dans le canton

En 2020, **3** députés vaudois ont moins que **30 ans**

Le socialiste Alexandre Démétriadès (1991), la verte Alice Genoud (1991) et la Vert'libérale Cloé Pointet (1999).



JOJ 2020 Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne

1'872 jeunes athlètes âgés entre 15 et 18 ans venus de **79 pays**.

640'000 spectateurs ont assisté aux Jeux, pour des compétitions ou dans les festivals, dont 80'000 écoliers.

112 athlètes suisses ont participé aux JOJ 2020 et **24 médailles,** dont 10 d'or, ont été remportées par des athlètes suisses.

La Commune de Lausanne s'engage pour la transition école-métier

Depuis la rentrée scolaire 2019, la Commune de Lausanne est entreprise partenaire LIFT. Le projet LIFT est un programme national de prévention des risques de non-insertion professionnelle pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire.



Virginie Huguet
Cheffe de projet
Transition école-métier,
Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Selon les chiffres de l'étude statistique «Choix 2010[1]», la part de jeunes Lausannois·es entreprenant une formation professionnelle à la fin de la scolarité obligatoire est extrêmement basse: ils représentent seulement 11.8% des effectifs. Tandis qu'au niveau cantonal (sans la Ville de Lausanne), cette solution concerne 26% des jeunes, soit plus du double.

Certaines spécificités propres aux villes-centre peuvent expliquer ce phénomène: surreprésentation des catégories défavorisées, peu ou pas de visibilité des métiers, manque de lien entre le monde professionnel et scolaire.

En Suisse, environ 10% des jeunes ne trouvent pas de solutions de formation à la sortie de l'école obligatoire (OFS). Faute de réseau et d'expériences, ces jeunes peuvent vivre avec difficulté cette transition école-métier, douter de leur orientation et se démotiver. En parallèle, certaines entreprises peinent à recruter des apprentis. C'est face à ce constat que le programme LIFT est né, il y a plus de dix ans. La Ville de Lausanne a rejoint ce programme pour la rentrée scolaire 2019 et fait désormais partie des entreprises LIFT.

Plusieurs acteurs pour un même objectif

Les établissements scolaires secondaires, LIFT et la Commune de Lausanne ont un objectif commun: favoriser la transition vers la formation professionnelle en valorisant cette voie auprès des écoles et des écoliers/ières et en explicitant la valeur ajoutée de l'apprenti·e à l'entreprise, via une familiarisation concrète au monde du travail.

En terre vaudoise, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), la Fédération patronale vaudoise (FPV) ou encore l'association Lausanne Région soutiennent le programme LIFT. D'autres associations professionnelles, comme la faîtière des bouchers vaudois, par exemple, reconnaissent à LIFT son caractère innovant en matière de prévention des problèmes d'intégration professionnelle.

Comment ça marche?

Depuis la rentrée scolaire 2019, la Commune de Lausanne a créé 50 places LIFT pour accueillir les élèves des 7 établissements secondaires lausannois. Elle a souhaité offrir une diversité de domaines professionnels: bibliothèques de quartiers, service de l'urbanisme, piscine, géomatique, horticulture, administration, aide en APEMS, conciergerie, etc.

Concrètement, des élèves de 9e à 11e se rendent sur une des places de

Point de vue du Municipal

Plus de 25% des élèves vaudois finissent l'école obligatoire sans solution de formation durable et le chiffre est très probablement supérieur à Lausanne. C'est naturellement une situation qui inquiète la Commune de Lausanne et qui ne trouvera pas de solution sans une collaboration des communes, du Canton et des employeurs.

Nous souhaitons donc mettre en place des actions pour favoriser la transition école-métier. Le projet LIFT, soutenu par la Commission emploi et formation des jeunes de Lausanne Région en fait partie. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), dans sa promotion de la formation professionnelle, encourage le développement de la mesure LIFT dans les établissements du secondaire 1.

La contribution d'une commune peut être de mettre en lien les responsables de LIFT et les acteurs économiques de la région. Il est aussi important de donner l'exemple en tant qu'employeur. Ainsi, la Ville de Lausanne a décidé de rechercher des places à proposer à des stagiaires LIFT. Alors que l'objectif était de 35 places, ce sont finalement une cinquantaine qui ont pu être trouvées, offrant un premier aperçu professionnel à des jeunes en fin de scolarité obligatoire.

A voir la satisfaction des établissements scolaires, des jeunes stagiaires et du personnel qui les accueille, nous encourageons les autres administrations et PME, qu'elles soient formatrices ou non, à rejoindre le projet LIFT et permettre ainsi aux jeunes de se constituer un réseau professionnel.

David Payot, *Conseiller municipal à la Ville de Lausanne,*
Direction de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers

travail hebdomadaire pour une durée de 10 à 12 semaines, à raison de 2h à 4h en dehors du temps scolaire. Ils reçoivent un défraiement (CHF 5.– à CHF 8.–/heure). Le coût pour l'entreprise est peu élevé et ce défraiement leur permet de découvrir la valeur du travail et de reconnaître leur implication.

Afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel, les élèves sont identifiés, préparés, accompagnés et suivis par les enseignants selon des critères préalablement définis: réseau, résultats scolaires, peu de confiance en soi, manque de motivation, etc. Une convention est signée entre les partenaires (jeune, école et entreprise) pour la durée du projet. De la part de l'élève, il s'agit d'une démarche volontaire et d'un engagement pour les trois ans. Périodiquement, une courte évaluation entre l'entreprise, le/la jeune et l'école se fait via un document LIFT. L'accompagnement du programme est assuré en tout temps par le centre de compétences LIFT et la responsable romande.

En entreprise, toutes les tâches faciles et sans mise en danger peuvent être proposées aux jeunes (travaux d'entretien, déballer, trier, mettre sous pli, nettoyer, ordonner, ranger, faire des livraisons, classer, soutenir le personnel en place, etc.). Progressivement, il est envisageable de leur confier des tâches plus complexes ou nécessitant plus de responsabilités, selon leurs motivation et capacités.

Expériences partagées

Au sein du Service du travail, un élève de 10e était présent les mercredis après-midi pendant 12 semaines afin de découvrir le programme Solidarité jouets dont l'objectif est la revalorisation et la distribution gratuite de jouets aux enfants issus de familles défavorisées, aux services d'utilité publique et aux associations à but non lucratif.

L'expérience se passe très bien et, désormais, l'école de l'Elysée et le service du travail souhaitent même faire participer les plus jeunes du programme LIFT, soit les élèves de 9e, et ainsi de leur transmettre des compétences de base et personnelles pour favoriser leur entrée dans le monde professionnel. «Ce genre de stage permet de renforcer grandement le savoir être, le jeune se retrouvant dans un monde professionnel d'adultes» souligne Thierry Baud, responsable de programme d'insertion socioprofessionnelle. Les mercredis en compagnie du jeune sont attendus et son intégration avec les personnes en changement d'orientation professionnelle ou d'insertion du programme Solidarité jouets se passe très bien autour de pauses partagées avec du sirop et des chocolats.

Du côté de l'élève, Nour Gaber en 10e année à l'établissement secondaire de l'Elysée, sa première expérience LIFT est un succès: «J'étais content d'aller travailler.» Notamment parce que cette expérience permet de participer, et pas seulement observer comme lors des stages de 3 ou 5 jours. Douze semaines c'est aussi la bonne durée pour intégrer une équipe constituée de personnes venant de pays différents et ne parlant pas tous le français: «J'ai pu utiliser mon anglais, j'ai trouvé ça très riche.» Son travail a consisté à nettoyer, réparer et emballer des jouets mais aussi passer par tous les postes comme l'informatique, les étiquettes, le triage, la bibliothèque des livres, etc. «Et j'ai même pu aller amener les jouets en garderie!» déclare-t-il.

Cette expérience LIFT a donné à Nour une plus grande envie d'aller à l'école pour partager ce qu'il y a appris. Et surtout «ça donne des idées pour après l'école». D'autres expériences LIFT sont encore prévues mais il sait déjà qu'il fera un apprentissage et que ça l'aidera à faire un choix. ■

1. Numerus hors-série: l'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition. Juin 2016



© Stefan Kaiser

Précisions sur LIFT

Mis en place en 2006 dans les cantons de Berne et Zurich, pour s'étendre, dès 2010 à toute la Suisse, LIFT est un outil de prévention des risques de non-insertion professionnelle pour des élèves en fin de scolarité obligatoire.

LIFT intervient de la 9e à la 11e (13-16 ans) et permet de faciliter la transition entre les mondes scolaire et professionnel. Il s'adresse aux élèves motivé·es et volontaires et dont les conditions de départ (difficultés scolaires, manque de motivation, faible réseau, etc.) supposent que la recherche d'une solution de formation professionnelle à la sortie de la scolarité obligatoire ne sera pas évidente.

Ses éléments clés sont:

- Une intervention précoce, dès la 9e.
- Une sensibilisation concrète au monde du travail au sein d'entreprises partenaires.
- Un accompagnement et un soutien pédagogique systématiques des jeunes tout au long du processus.

LIFT compte actuellement 295 écoles partenaires dont 46 vaudoises (42 publiques et 4 privées) et la majorité des écoles secondaires lausannoises offre LIFT.

Aude Metral, *LIFT - Responsable pour la Suisse romande et le Tessin*



MonPortail,
votre guichet parascolaire

Application Web
dédiée aux activités parascolaires

MaCantine
Gestion des restaurants scolaires

MesDevoirs
Gestion des devoirs accompagnés

MesLoisirs
Gestion des activités de loisirs

MesSports
Gestion des sports facultatifs

www.monportail.ch

CeRFI SA - Rue de la Gabelle 6 - 1227 Carouge (Genève)

©ISTOCKPHOTO / HARVEST.AGENCY

Le conseil de jeunes du district de Nyon en plein essor!

Le Conseil de jeunes du district de Nyon (CDJ Nyon) est une association privée à but non lucratif ayant pour objectif, notamment, d'encourager la participation citoyenne des jeunes. Cette structure permet aux jeunes des 47 communes du district de se faire entendre auprès des autorités.



Alexandre Legrain
Ancien président du CDJ Nyon et Municipal à Crassier

A la fin de l'année 2015, l'Assemblée des syndic/iques de la région nyonnaise décide de ne pas donner suite à un projet prévoyant la création d'un parlement de jeunes à l'échelle du district. L'argument qui a fait mouche? Le manque d'intérêt des jeunes qui ne souhaiteraient pas s'investir au sein d'une telle structure. Mais sept jeunes habitants du district ne sont pas, pour le moins, en accord avec cela...

Ainsi naît l'idée d'organiser une «Soirée Forum» dont le but est de faire débattre, le temps d'une soirée, plusieurs dizaines de jeunes sur trois thématiques: les infrastructures sportives pour la jeunesse, la culture et l'écologie. A l'issue des débats, la plénière a validé et transmis aux autorités communales du district près d'une dizaine de propositions. Depuis cet événement de novembre 2016, il était clairement démontré que non seulement la voix des jeunes compte, mais qu'en plus ces derniers sont prêts à s'investir au sein d'une structure participative régionale pour les jeunes.

Le CDJ Nyon est finalement fondé en septembre 2017 par huit jeunes du district de Nyon. L'objectif est clair: donner la possibilité aux jeunes de s'engager au sein d'une structure associative afin de faire entendre leur avis sur des sujets qui les concernent. Dès la fondation, les choses vont très vite. La Région de Nyon, association intercommunale de droit public, accorde un soutien financier de CHF 36'000.– répartis sur trois ans. Le CDJ Nyon prend position sur les horaires des transports publics régionaux, organise de nombreux projets en lien avec l'écologie, la culture, le sport, les transports, la participation des jeunes, etc. La machine est lancée et ne s'arrêtera plus!

Buts et fonctionnement

Le CDJ Nyon est composé de plusieurs organes que l'on retrouve couramment au sein des associations. L'assemblée est le pouvoir suprême du conseil et doit valider l'ensemble des décisions qui ne sont pas déléguées à un autre organe. Les membres se réunissent en séance plénière une fois par mois. Le comité, composé de trois à sept personnes, gère les affaires courantes.

En plus de l'organe de contrôle des comptes, le conseil de jeunes comprend également parmi ses organes le comité de préavis d'attribution des aides financières chargé de préaviser les dossiers de demandes de fonds adressés à l'association. En effet, le CDJ Nyon a la particularité d'attribuer des soutiens financiers à des projets de jeunes ayant besoin de fonds pour leur réalisation. Les sommes octroyées sont plafonnées à CHF 1000.– (maximum 70% du budget total du projet) et doivent remplir plusieurs critères d'attribution.

Le CDJ Nyon est également composé de commissions dont font partie des membres du conseil intéressés par le développement d'un projet particulier.

Quelques exemples de projets en faveur des artistes en herbe et de la démocratie

Le CDJ Nyon a mis en place de très nombreux projets ces deux dernières années dont l'«Arts Local». Lors de la Soirée forum de novembre 2016, plusieurs participants avaient évoqué leur souhait de pouvoir bénéficier d'un local dans lequel exprimer leurs arts, comme la musique, la peinture, le dessin, etc. Début 2018, la demande s'est répétée lors d'une soirée



Point de vue de la Municipale

La Ville de Nyon est en contact depuis plusieurs années avec le Conseil des jeunes du district de Nyon et peut s'appuyer régulièrement sur leur expertise dans des domaines différents. Elle met en avant l'importance des démarches participatives dans la plupart des projets qu'elle développe au service de ses citoyens. A ce carrefour, lorsque le conseiller communal Léon de Perrot a déposé un postulat demandant que les jeunes de 16 à 18 ans puissent bénéficier d'un droit de vote consultatif pour les votations aux niveaux fédéral, cantonal et communal, la Municipalité y a répondu favorablement. Après avoir consulté le Conseil des jeunes qui est prêt à s'investir pour ce projet, elle a décidé de porter cet objet devant le Conseil communal.

Il est à mes yeux essentiel que nous puissions entendre la voix des jeunes qui sont aujourd'hui préoccupés par divers thèmes pour leur avenir et qui les touchent en première ligne. La Ville de Nyon a le devoir de les accompagner dans cette démarche.

Stéphanie Schmutz, *Municipale des affaires sociales, jeunesse et sports à Nyon*

«engage.ch». Ainsi, l'assemblée du CDJ Nyon a pris la décision de mettre en place une commission traitant de la thématique des structures artistiques dans la région du district de Nyon.

Cette commission est arrivée à la conclusion qu'un local pour l'exercice des arts dans le district de Nyon permettrait aux jeunes artistes et musiciens d'exercer leur passe-temps plus aisément. En effet, les personnes souhaitant exercer leur passion ne pouvaient le faire que dans de rares et petits locaux si ce n'était pas un garage ou leur chambre. Les jeunes artistes avaient aussi des difficultés à trouver des lieux à des prix abordables afin de pouvoir créer individuellement ou en groupe.

C'est pour cela que le CDJ Nyon a souhaité créer un espace artistique ouvert à tous les jeunes pratiquant la musique (pour répéter et enregistrer) et tous les arts visuels en profitant de l'espace mis à disposition par la Ville de Nyon. Les artistes professionnels ou plus âgées ayant besoin d'un espace de travail peuvent aussi en profiter puisqu'une salle spéciale est à leur disposition pour laisser du matériel sur place, en sécurité.

Ce projet est un succès! Sans aucune publicité, près de 50 jeunes en bénéficient. Le CDJ Nyon a même été victime de son succès en raison d'une gestion administrative devenue très rapidement compliquée... un problème aujourd'hui résolu.

Parmi les projets déjà réalisés, citons encore la soirée «J'ai voté» organisée quelques jours avant les dernières élections fédérales pour inciter les jeunes à voter. Cet événement a réuni des jeunes de tout le district, ainsi que de jeunes candidats de tous bords, afin de débattre sur des thématiques telles que l'écologie, l'uberisation ou encore l'AVS. Débats suivis d'une soirée festive.

Collaboration avec la Ville de Nyon pour un projet de vote consultatif

Le Conseil de jeunes a été consulté par la Ville de Nyon à la fin de l'année 2019 pour un projet de vote consultatif des jeunes de 16 à 18 ans lors de votations fédérales, cantonales et communales. Le CDJ Nyon a pu apporter son regard «d'expert jeunes» sur cette idée qui l'a enthousiasmé. Si la Municipalité a répondu de manière positive à ce postulat et a déposé un préavis, ce dernier devra encore passer la rampe du Conseil communal.

Après plus de deux années de fonctionnement, le CDJ Nyon a grandement évolué. Les projets et consultations sont toujours plus nombreux, les dépenses en lien avec les projets ont été multipliées par 100 et la crédibilité du conseil a grandement augmenté aux yeux des autorités. Les membres du CDJ Nyon continueront de travailler activement à l'augmentation de la participation citoyenne des jeunes, à leur sensibilisation au monde qui les entoure ainsi que dans le soutien à la réalisation de leurs projets! ■

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

Arrêt sur invitée: Barbara Bühlmann, présidente de l'ASVd

Cette étudiante en histoire à Fribourg a pris ses fonctions de présidente de l'Association du scoutisme vaudois (ASVd) au début de l'année. Il s'agit de la troisième femme à ce poste depuis la création de l'ASVd en 1991. Dans cette interview, Tucuxi, d'après son nom totem, nous parle de son engagement, des valeurs du scoutisme et des projets à venir.

Agée de 25 ans, vous êtes toujours passionnée. Dites-nous-en plus sur cette ferveur qui anime les jeunes pour le scoutisme.

Tout à fait! D'ailleurs, je ne suis pas la seule puisque les scouts vaudois, ce sont 3400 jeunes filles et garçons de 7 à 25 ans répartis en plus de 30 groupes dans tout le canton! Je pense que l'attrait des jeunes pour le scoutisme est dû aux activités que nous proposons qui sortent du cadre familial, scolaire ou encore d'un club sportif. Aux scouts, nous essayons de faire en sorte que chacun puisse trouver sa place et s'épanouir en tirant profit de ses points forts et de ses particularités. Nos activités ont très souvent lieu en extérieur, dans un confort minimal, ce qui favorise des expériences intenses et particulières à l'origine d'amitiés fortes pour toute une vie! Comme présidente au sein de l'ASVd, j'organise avec l'aide des autres membres du bureau la coordination entre les différents responsables de groupes du canton ainsi qu'avec notre association faîtière, le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) afin d'assurer un cap commun.

Quelles sont les valeurs du scoutisme?

Elles sont définies par le MSdS, le but principal étant de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent pour s'intégrer et avoir un regard critique, c'est-à-dire contribuer à son épanouissement. Cela passe par plusieurs piliers: confiance en soi, relations aux autres, s'accepter, respecter l'environnement, développer ses capacités manuelles et créatives, et explorer la spiritualité. C'est-à-dire donner l'occasion aux jeunes de réfléchir sur le sens de leur vie, sur ce qui les dépasse et les sensibiliser au fait qu'il existe différentes croyances. Au sein des scouts il existe des groupes laïcs et des groupes religieux mais les valeurs de bases sont identiques: l'introspection, le partage, le respect, la tolérance et l'ouverture d'esprit.

Ces valeurs sont traduites en activités que chaque groupe scout organise à sa manière. Par exemple, la vie en communauté s'expérimente grâce à des camps ou des jeux en groupe. L'accent est aussi mis sur la progression personnelle en faisant passer des étapes clés aux enfants qui peuvent acquérir des compétences: topographie (lire une carte), pionniérisme (apprendre à utiliser des outils comme une scie), base du secourisme, etc. Cela permet aussi aux chefs de connaître le profil des jeunes qu'ils côtoient, de valoriser leurs points forts et de les aider à s'améliorer. Côté autonomie, c'est grâce à la vie en plein air que les jeunes apprennent beaucoup. Les compétences que les responsables acquièrent grâce à leurs formations au sein des scouts ou auprès de Jeunesse+Sport sont utiles dans leur vie d'adulte. L'autonomie, gérer un groupe, avoir des responsabilités (dès le plus jeune âge), sont des points forts qui sont valorisés pour la recherche d'un emploi. D'ailleurs, nous travaillons actuellement à la création de certificats de bénévolat qui permettront à chaque responsable de valoriser ses aptitudes.

Comment les communes et les scouts collaborent-ils?

Le soutien des communes est très important pour les groupes du canton. Il peut passer par des subventions financières, un accès à un local, la mise à disposition de terrains pour nos camps extérieurs, etc. Les responsables sont donc régulièrement en contact avec les communes où ils pratiquent leurs activités. Les scouts sont aussi souvent en relation avec les unions des sociétés locales, par là ils participent aussi beaucoup à la vie villageoise!

Quels sont les enjeux que connaît votre association?

Nous constatons que les démarches administratives augmentent sans cesse. Nos responsables de groupe passent beaucoup de temps à remplir des formulaires, comme ceux exigés sur le POCAMA. Or, cela peut en décourager plus d'un à organiser un événement. Les exigences sécuritaires augmentent aussi. Nous mettons tout en place pour assurer au maximum la sécurité de nos participants. Malgré tout, le risque zéro n'existe pas et si la charge administrative devient trop lourde pour nos bénévoles, nous risquons de ne plus pouvoir réaliser certaines activités pourtant essentielles au scoutisme et à l'épanouissement de nos jeunes, notamment les marches en montagne. Par ailleurs, bien que notre tissu de bénévoles soit solide, il est de plus en plus difficile de maintenir l'engagement des jeunes sur la durée étant donné leurs études et loisirs, toujours plus chronophages et exigeants.

Quels seraient trois raisons d'intégrer les scouts et pourquoi ce loisir n'est pas «ringard»?

Il me paraît impensable de considérer le scoutisme comme quelque chose de ringard (rires) parce que ce que l'on transmet sont des valeurs universelles et surtout intemporelles. D'ailleurs, elles sont plus actuelles que jamais dans une société qui doit, par exemple, changer ses habitudes pour réduire son impact sur l'environnement. Alors j'encourage tous les jeunes curieux, avides de nouvelles expériences, à nous rejoindre pour découvrir la vie en plein air et en petit groupe, prendre des responsabilités et réaliser des projets ambitieux! ■

Propos recueillis par Chloé Wiss.



Barbara Bühlmann, présidente de l'association du scoutisme vaudois, nous en dit plus sur les moments solennels qui ponctuent la vie d'un scout: le passage d'une unité à l'autre, les promesses (qui sont le fruit d'une réflexion sur la base notamment de la loi des loups et de la loi des éclaireurs), et la totémisation. Chacune de ces étapes permet au jeune de s'intégrer dans un groupe, de valoriser ses expériences, de réfléchir à ses priorités. Cette dimension introspective est vraiment importante chez les scouts de tout âge! © Steve Guenat / UCV

Gestion du patrimoine communal

Précisions juridiques sur les exigences imposées par la loi fédérale sur le marché intérieur (ci-après LMI) lors de l'octroi de droits d'usage exclusif sur des biens du patrimoine communal.



Me Amédée Kasser
Etude Kasser Schlosser Avocats



Me Gaspard Genton
Etude Kasser Schlosser Avocats

Les tribunaux ont précisé certaines règles qui s'imposent à la collectivité publique lorsqu'elle attribue à des particuliers des droits d'usage exclusif sur des biens de son patrimoine. L'octroi d'un droit d'usage exclusif sur un bien appartenant au patrimoine administratif d'une commune peut constituer la transmission d'un monopole communal au sens de l'art. 2 al. 7 LMI et devra faire l'objet d'un appel d'offres. La désignation de la personne attributaire de ce droit devra, quant à elle, faire l'objet d'une décision sujette à recours.

Les biens du patrimoine communal

Les communes possèdent des biens qui servent directement ou indirectement à la réalisation de leurs tâches publiques. On distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif comprend les biens qui sont directement affectés, par leur utilisation, à la réalisation d'une tâche publique: les immeubles qui abritent l'administration communale, les établissements publics, les écoles, les infrastructures sportives et culturelles (musées, bibliothèques), la salle communale, etc.[1]

Les biens du patrimoine financier sont ceux qui ne servent qu'indirectement à la réalisation des tâches publiques, par leur rendement ou leur valeur en capital. Le patrimoine financier comprend par exemple des locaux destinés à l'exploitation d'une activité commerciale (un restaurant ou une auberge) et les immeubles agricoles, dans la mesure où ils ne servent pas d'autres tâches publiques (par ex. environnementales, sociales, éducatives ou récréatives). La gestion du patrimoine financier relève du droit privé, et selon le droit en vigueur, sous réserve de dispositions cantonales ou communales contraires, ces biens peuvent être aliénés.

L'octroi d'un droit d'usage exclusif sur un bien du patrimoine communal

Lorsqu'une collectivité publique intervient sur le marché du côté de la demande, et *«acquiert auprès d'une entreprise privée, en contrepartie du paiement d'un prix, une prestation dont elle a besoin pour exécuter ses tâches publiques*[2]*»*, les règles du droit des marchés publics s'appliquent. Tel n'est pas le cas lorsque la collectivité intervient du côté de l'offre, par exemple lorsqu'elle aliène des biens ou cède des droits d'usage exclusif. Les règles en la matière sont aujourd'hui encore peu développées.

L'art. 2 al. 7 de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI) impose certaines obligations s'agissant du transfert de monopoles cantonaux ou communaux, qui s'appliquent à l'octroi à des particuliers de droits d'usage exclusif sur des biens du patrimoine communal. L'art. 2 al. 7 LMI prévoit que la transmission de l'exploitation d'un monopole cantonal ou communal à un particulier doit faire l'objet d'un appel d'offres et ne peut discriminer des personnes ayant leur établissement ou leur siège en Suisse.

On distingue le **monopole de droit**, par lequel l'Etat se réserve une activité de nature économique en édictant une norme, du monopole de fait, à savoir *«la situation où l'Etat, en raison de sa souveraineté sur le domaine public, est en mesure d'exercer seul une activité économique nécessitant*



«L'octroi d'un droit d'usage exclusif sur un bien appartenant au **patrimoine administratif** d'une commune peut ainsi constituer une transmission d'un monopole communal au sens de l'art. 2 al. 7 LMI»

un usage particulier du domaine public, sans avoir à créer une base légale pour exclure les particuliers de l'activité en cause; son fondement n'est pas la loi, mais la maîtrise générale sur les biens publics»; à cet égard, la maîtrise d'un bien du patrimoine administratif peut donner naissance à un **monopole de fait**, si par sa maîtrise exclusive de ce bien, la commune est dans une situation de monopole par rapport à l'activité dans le lieu concerné[3]. L'octroi d'un droit d'usage exclusif sur un bien appartenant au patrimoine administratif d'une commune peut ainsi constituer une transmission d'un monopole communal au sens de l'art. 2 al. 7 LMI[4]. Tel serait le cas par exemple de confier à une entreprise privée l'exploitation d'un service de restauration collective dans les locaux d'un établissement d'éducation.

La jurisprudence exclut qu'un bien du patrimoine financier puisse faire naître un monopole de fait, et exclut ainsi du champ d'application de l'art. 2 al. 7 LMI l'octroi de droits d'usage exclusif sur des biens du patrimoine financier[5]. Ainsi, l'attribution à un particulier de l'exploitation ou de la gestion d'un restaurant en main de la commune ne serait pas soumise aux exigences de l'art. 2 al. 7 LMI[6]. Cette exclusion est critiquable car elle revient à nier que la maîtrise exclusive d'un bien relevant formellement du patrimoine financier, par ex. un restaurant en main communale, puisse faire naître un monopole de fait. Or si c'est la maîtrise exclusive sur le bien public qui caractérise le monopole de fait, la commune peut être en situation d'exclusivité, car l'activité en ces lieux dépend uniquement d'elle, faisant ainsi naître un monopole de fait. Toutefois, la gestion du patrimoine financier constitue elle-même une tâche publique[7] (art. 2 al. 2 let. b de la loi sur les communes (LC). De sorte que, bien que les exigences relatives à ces principes soient considérées être moins élevées qu'en matière de gestion du patrimoine administratif ou de l'usage du domaine public, une commune reste tenue en particulier de respecter les principes de la liberté économique et de l'égalité de traitement[8]. Et surtout la commune est tenue de gérer le patrimoine financier dans l'intérêt public[9].

Lorsqu'il est applicable, l'art. 2 al. 7 LMI impose deux exigences à la transmission de l'exploitation d'un monopole communal: une procédure d'appel d'offres permettant aux personnes intéressées de déposer une offre sanctionnée par une décision sujette à recours, et l'interdiction de discriminer des personnes ayant leur établissement ou leur siège en Suisse (procédure, critères de sélections, choix du concessionnaire)[10]. Les personnes intéressées doivent pouvoir déposer une offre avec les mêmes chances et voir celle-ci évaluée en toute transparence et impartialité[11].

Les modalités et les critères d'attribution de l'appel d'offres

Dans l'appel d'offres prescrit par l'art. 2 al. 7 LMI, la collectivité concernée fixera les modalités de la procédure et jouira d'une plus grande liberté qu'en matière de marchés publics dans le choix des critères d'attribution et des conditions qu'elle pourra imposer à l'exercice du droit qui sera octroyé[12], afin de lui permettre d'attribuer le droit à la ou les personnes les plus adéquates pour l'activité concédée[13]. Elle pourra écarter l'intérêt économique et le critère de l'offre économiquement la plus favorable, et se fonder sur des critères d'attribution poursuivant d'autres intérêts publics plus larges, par exemple de politique environnementale, sociale (e.g. formation ou réinsertion professionnelle, politique sociale de l'attributaire) ou culturelle, et exiger en contrepartie des prestations dans l'intérêt public[14]. L'art. 2 al. 7 LMI consacre toutefois la non-discrimination des personnes ayant leur établissement ou leur siège en Suisse, et exclut les critères protectionnistes; de même, de procéder à des discriminations au détriment des seuls offreurs externes à la commune[15]. ■

1. CDAP, GE.2018.0188, 05.02.2019, c. 1.b; Les théâtres municipaux appartiennent au patrimoine administratif, ATF 145 II 303 c. 4.1.
2. ATF 145 II 303 c. 6.4.1.
3. Ibid. c. 6.1.1 et 6.3.
4. ATF 145 II 303.
5. ATF 145 II 252 c. 5.1.
6. Ibid.
7. CDAP, 05.02.2019, GE.2018.0188 c. 2 a); TF 2C_314/2013, 19.03.2014, c. 5.4.
8. Ibid.
9. Ibid.
10. ATF 145 II 303 c. 6.4.1.
11. TF 2C_82/2019, 18.09.2019 c. 4.4.
12. ATF 143 II 120 c. 6.3.1; ATF 145 II 303 c. 6.4.1.
13. MOOR/BELLANGER/TANQUEREL, *Droit administratif. Volume III: L'organisation des activités administratives. Les biens de l'Etat*, 2018, N. 3.2.2.3 p. 161.
14. Ibid., N. 3.2.2.3 p. 163 et 8.4.4.4 p. 733; ATF 143 II 120 c. 6.4.2 et c. 6.5.2; TF 2C_82/2019, 18.09.2019, L'autorité peut conférer au critère économique un poids prépondérant.
15. ATF 143 II 120 c. 6.5.3.

Médiation urbaine en Ville de Payerne

Discret tout en étant visible, le médiateur urbain n'est ni policier, ni travailleur social. Sa mission est d'assurer une présence dans les espaces publics afin de favoriser une meilleure cohabitation et responsabiliser les citoyens au respect du bien commun et du vivre ensemble, pour lutter contre les incivilités.



Dino Belometti
Animateur socioculturel
et délégué à l'intégration
à Payerne

Payerne ayant à l'esprit un objectif de ville sûre, la Municipalité a tout mis en place pour assurer le maintien, voire le renforcement de la sécurité des citoyens. Le point du programme de législature traitant de la sécurité évoque «l'intensification de la présence en rue en collaboration avec les partenaires». Au vu du sentiment d'insécurité exprimés par les habitants payernois, trois grandes mesures ont été proposées par la Municipalité.

Premièrement, grâce à l'établissement d'un diagnostic de quartier, l'enjeu était de mettre en exergue le vécu et l'utilisation au quotidien des usagers en tenant compte de leur sentiment personnel d'après les statistiques sécuritaires. Ensuite, l'engagement de deux agents de sécurité publique en plus permet une présence supplémentaire en ville en soirée. Finalement, la médiation urbaine a été proposée comme présence complémentaire en ville et dans les quartiers pour apporter un sentiment de sécurité

C'est donc sous la responsabilité du secteur jeunesse et intégration que plusieurs personnes issues de la population ont été formées et engagées pour apporter leur présence en centre-ville durant les soirs de week-end.

Recrutement fin 2019

Après une annonce parue dans la presse locale, une séance d'information a été menée à l'Hôtel de Ville de Payerne et plus d'une trentaine de personnes volontaires étaient présentes. De cette rencontre, plusieurs entretiens individuels ont eu lieu. Principalement axées sur la motivation et les expériences du candidat, les questions durant l'entrevue ont permis d'anticiper les différentes personnalités. Finalement, onze candidats ont été sélectionnés pour suivre une formation de base.

Qui sont les médiateurs urbains?

Si le fait d'habiter une même région lie les médiateurs urbains, leurs cultures différentes apportent un dynamisme à l'équipe. Agés de 30 à 60 ans, ils sont caristes, machinistes, employés de commerce, cuisiniers ou encore gestionnaires de commerce de détail. Ces profils très différents se rejoignent sur un point: l'envie d'enrichir le sentiment de sécurité nocturne.

Formations et suivi

Les médiateurs urbains ont été formés au cours de base par des professionnels ayant contribué au programme de médiation nocturne à Yverdon-les-Bains. Durant quarante heures de préparation, les onze participants ont abordé les thèmes du dialogue, la médiation de rue, les bases légales et sécuritaires, la prévention des addictions et la communication entre pairs. Des jeux de rôle et mises en situation ont mis dans le bain les candidats dès les premières heures d'apprentissage. Une fois la formation terminée, un test sur le terrain avec un professionnel a été effectué afin de valider leur engagement et mettre en application les objectifs travaillés.

Un suivi continu est assuré une fois par mois sous forme d'Intervision permet à tout le groupe de médiation urbaine et les professionnels de se retrouver. Durant ces rencontres, plusieurs invités, comme les forces de l'ordre, sont présents afin de croiser les témoignages et partager les ressentis vécus durant

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES
Sortimo®
AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES
Gerber Frères Sàrl
Représentant Sortimo pour la Suisse Romande
1052 Le Mont-sur-Lausanne
1242 Satigny - GE
021 653 51 52
sortimo@gerber-freres.ch
www.gerber-freres.ch
www.sortimo.ch
Avec Sortimo vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !



La médiation urbaine a tout son sens

Le sentiment d'insécurité est propre à chacun mais c'est un élément qui revient souvent dans les discussions. Pour une commune de 10'000 habitants sans police intercommunale, la mise en place d'une structure qui collabore avec la sécurité publique est un atout important. Les diverses missions effectuées par les ASP (stationnement, littering, signalisation, chantiers, manifestations, ilotiers, etc.) débutent tôt le matin et se terminent en milieu de soirée. Il est aussi difficile pour eux d'être proches de la population et en même temps de verbaliser les contrevenants.

La présence des médiateurs urbains dans les quartiers et lieux fréquentés à des heures tardives atténue les conflits et permet en même temps de sensibiliser les noctambules au respect des règles. Le fait de ne porter aucun uniforme leur permet aussi une approche plus conviviale et familière, donc plus proche des gens. Par leur vision de la situation, ils peuvent informer les autorités sur les difficultés rencontrées lors de leurs tournées.

La cohabitation entre la police cantonale, la sécurité publique et les médiateurs se passe dans de très bonnes conditions. Chacun connaît son rôle et chacun peut compter sur l'autre. Pour une commune, cette bonne complémentarité permet une présence en ville, dans les quartiers et les parcs publics jusque tard le soir et de ce fait, responsabiliser la population aux biens communs et aux incivilités et d'atténuer ce sentiment d'insécurité.

Eric Küng, *Municipal en charge de la sécurité à Payerne*

les sorties. La planification des services, à part équitable pour chaque membre, est également dûment établie. Chaque année, une formation continue apportera les éléments nécessaires à leur travail.

Aperçu d'une soirée type

Discrets mais visibles grâce à leur chasuble bleue, les membres de la médiation urbaine de Payerne patrouillent en ville; tous les vendredis et samedis d'avril à septembre et tous les vendredis d'octobre à mars de 21h à 1h du matin.

Toujours en binôme, c'est aux alentours de 20h45 qu'ils se retrouvent dans leur local, à l'Hôtel de Ville de Payerne pour se changer et faire le point sur la soirée à venir. 21h00, lampe torche en main et chasubles enfilées, les médiateurs urbains prennent leur service. Avant de suivre un parcours préalablement défini, le duo rencontre la Sécurité publique de Payerne. Cette entrevue permet aux deux unités de faire un état des lieux et discuter d'éventuels endroits précis à visiter. Ce circuit permet aux médiateurs de cibler rapidement les problématiques présentes et récurrentes.

Intervenir en utilisant le dialogue et en se basant sur les règles de sécurité légales remplit activement les soirées de médiation nocturne. Durant quatre heures, le binôme parcourt environ 7 km en demandant moins de bruit à la sortie des bars ou en sensibilisant sur le littering (déchets).

Parfois, le binôme peut faire face à des situations d'ordre plus grave comme une altercation ou encore du vandalisme. Observer, réfléchir et agir sont leurs trois mots d'ordre. Cependant, si la situation ne relève pas des compétences de la médiation urbaine, le binôme appelle la gendarmerie et attend sur place, en sécurité, leur arrivée.



Intervenir en utilisant le dialogue et en se basant sur les règles de sécurité légales remplit activement les soirées de médiation nocturne. © Rémy Gilliand – La Broye Hebdo

Aux alentours d'une heure du matin, une fois leur service terminé, le binôme rédige un rapport de sortie qui liste les points positifs et négatifs ayant eu lieu et leurs interventions. Le rapport est toujours étudié par des professionnels.

Durant les premières sorties en binôme, la fonction de médiateur a énormément questionné les résidents payernois. Leur premier rôle a donc été de renseigner la population. Petit à petit, un lien de confiance s'est créé entre les médiateurs et les citoyens. En effet, le port de la chasuble bleue est très vite devenu une nouvelle présence sécuritaire pour les citoyens. ■

«L'année de milice» a généré débats et idées, maintenant place à l'action!

Grâce à l'«Année du travail de milice» de l'Association des Communes Suisses (ACS), la prise de conscience de l'importance du système de milice s'est renforcée durant 2019. Il s'agit maintenant de tirer parti de l'élan de la campagne pour la mise en place de mesures.



Philippe Blatter
Responsable communication de l'Association des Communes Suisses

Promouvoir la discussion sur le système de milice sous différents angles: ceci était l'un des objectifs prônés par l'ACS au travers de l'«Année du travail de milice». Les débats ont été entamés dès le moment où le téléjournal de la SRF a diffusé un reportage sur l'étude Promo35 et l'outil en ligne visant à améliorer la promotion de la relève politique dans les communes. Quelques jours plus tard, pendant la sélection des meilleures idées du concours «Système de milice 2030 durable» à Zurich, de nombreux tweets ont été échangés sous #JahrderMilizarbeit. Pendant toute l'année, la NZZ a consacré plusieurs éditoriaux au système de milice. En Suisse romande et au Tessin également, le thème était en vogue. C'est ainsi qu'un débat a eu lieu à la RTS sur la question de savoir comment les jeunes peuvent être motivés pour assumer une fonction de milice dans la commune et la TV suisse italienne RSI a diffusé une émission captivante de plus d'une heure sur le système de milice au niveau communal.

Les médias ont une responsabilité

A l'occasion du 1er Août, la *Berner Zeitung* a publié un commentaire dans lequel le rédacteur en chef déclarait qu'il considérait les miliciens comme de «vrais héros de la Suisse». Le rédacteur en chef du *Blick* publia un peu plus tard un message vidéo, vrai plaidoyer en faveur du système de milice. De telles déclarations constructives sont positives, ce n'est pas toujours le cas. Bien qu'il soit indispensable de garder un œil sur le travail des politiciens de milice, de le considérer de manière critique et de débusquer les erreurs, il serait souhaitable que les médias conservent le sens de la mesure, précisément en rapport avec les profanes en politique. Blâmer un politicien de milice qui a commis une erreur mais l'a assumée ne profite à personne. Une critique injuste gâche non seulement le plaisir d'assumer une fonction de milice, mais peut aussi décourager des candidats potentiels d'endosser une telle charge.

D'autres actions déclenchées

L'«Année du travail de milice» a engendré de nombreuses réactions positives. Le petit livre pour enfants *Ma commune, mon chez-moi* a suscité un vif écho: un mois à peine après sa publication, le premier tirage était épuisé. Certaines communes ont concocté leurs propres projets. Le Conseil communal de Wangen an der Aare (Berne) a organisé en collaboration avec l'école une assemblée des jeunes au cours de laquelle des élèves de 8e et 9e années ont tout d'abord élu un conseil communal puis voté sur des projets concrets. Pour ce faire, un crédit de 2000.– avait été octroyé précédemment pour la concrétisation du projet primé.

L'économie a également bien appuyé l'«Année du travail de milice». L'organisation faîtière economiesuisse et diverses grandes entreprises ont soutenu la campagne de l'ACS tant sur le plan de l'organisation que de la communication et ont organisé des manifestations pour des responsables de mandats. Par ailleurs, certaines sociétés ont réalisé des vidéos dans lesquelles des portraits de leurs collaborateurs qui s'engagent comme miliciens dans leur commune étaient diffusés.

Il serait dommage que les débats, les idées novatrices et les nombreuses activités ne génèrent aucune amélioration de la situation. A l'«Année du travail de milice» doit donc succéder l'«Année des mesures»! L'ACS va y contribuer en 2020, notamment en organisant des visites dans des écoles de trois communes pour sensibiliser les enfants au rôle des communes, en favorisant la reconnaissance de l'exercice d'une fonction de milice comme formation via un postulat au Parlement national, ainsi qu'en collaborant avec l'Association suisse des cadres pour faire valider les compétences de gestion des élus par un certificat de «gestion communale».

Il va sans dire que les propres prestations et initiatives de la société civile, de la politique et de l'économie quant au développement et au renforcement du système de milice sont naturellement également des mesures bienvenues! ■



Les «Influenceurs du système de milice» doivent permettre aux jeunes d'accéder à la politique locale – une des idées présentées lors du concours «Système de milice 2030 durable». © Deniz Kenber



Des discussions animées dans l'un des six ateliers du séminaire d'été «Système de milice durable» de l'Association des Communes Suisses. © Martina Rieben



La fête nationale 2019 au Grütli a été dédiée aux miliciens et a attiré plus de visiteurs que jamais auparavant. © Martina Rieben

Point de vue de M. Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne, vice-président de l'Association des Communes Suisses et membre du comité de l'UCV

Dans l'ensemble de la Suisse, 2019 aura été l'année de la reconnaissance des femmes et des hommes, qui endossent un costume de magistrat de milice pour servir leurs populations. Leur travail bénéficie rarement de la couverture médiatique offerte à leurs collègues de rang supérieur, qui oublient parfois que la Commune est le berceau de la démocratie. Et pour marquer l'importance que revêt pour notre pays le travail de milice, plus de 2000 miliciens se sont retrouvés le 1er Août sur la prairie du Grütli.

Nombre de villages ont profité des manifestations en faveur du 150e anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers pour célébrer simultanément l'Année du travail de milice. C'était une manière élégante de rappeler à la population que nombre de membres des SDIS, de la Protection civile, des Sociétés de développement, des Conseils communaux et des Municipalités sont des miliciens au sens le plus noble du terme. Le dernier week-end du mois d'août aura permis de leur rendre hommage.



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION **MEETING**, SOLUTION DE **GESTION DES SÉANCES** ET DE **SUIVI DES DÉCISIONS** !

Découvrez Meeting
Date : **2 avril 2020**
Lieu : **Lausanne**
Présentation des nouveautés, démo live et échanges
Inscription et infos :
www.groupe-t2i.com

Gagnez en **productivité** et en **qualité**

Accèdez **rapidement** et **facilement** à l'information

Assurez la **confidentialité** des informations

Plus de **100 communes romandes** utilisent déjà Meeting !

Groupe T2i innovation informatique

www.groupe-t2i.com
contact@groupe-t2i.com
058 666 20 20

Recette printanière des Paysannes vaudoises

Fondée en 1931, l'association des Paysannes vaudoises a pour buts de favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, promouvoir les produits du terroir et défendre les intérêts agricoles. Cette recette facile symbolise en effet ces objectifs. Bon appétit!

Cette recette, issue du recueil intitulé «Nos meilleures recettes» actuellement épuisé, est proposée par les membres de la commission culinaire du comité des Paysannes vaudoises, Mireille Ducret, Corinne Nicod et Maud Monnier Décoppet. Merci à elles! Les missions de cette commission sont de soutenir l'agriculture vaudoise, faire connaître les produits de son terroir, redonner le goût du bien-manger et revisiter son patrimoine culinaire et l'apprécier sous toutes ses formes.

Médaillons de poulet, mousse aux herbes

TRÈS FACILE
PLAT POUR 4 PERSONNES
PRÉPARATION 10 MINUTES
CUISSON 20 MINUTES
TEMPS TOTAL 30 MINUTES

INGRÉDIENTS

- 4 filets de **poulet**
- **Sel, poivre** du moulin
- 12 tranches de **lard** à griller
- 2 dl de **crème**
- 8 brins de **thym**
- 2 brins de **marjolaine**
- 1 brin de **romarin**
- 1 gousse d'**ail**
- 2 cs de **moutarde** forte

1 Préchauffer le four à 220°C.

2 Couper les filets de poulets en trois morceaux. Saler et poivrer le poulet. Enrouler chaque petit morceau d'une tranche de lard.

3 Poser dans un plat (Pyrex).

4 Rôtir les morceaux de poulet 10 min. au four à 220°C.

5 Fouetter la crème, hacher toutes les herbes aromatiques avec la gousse d'ail très fin.

6 Mélanger la crème fouettée, la moutarde et les fines herbes. Assaisonner avec sel et poivre.

7 Sortir les médaillons et mettre le four sur position grill à 220°C.

8 Couvrir le poulet de la mousse aux herbes et remettre au four 6-8 min (grill).



aVDaas! Des nouveautés dans le domaine des assurances sociales?

L'association vaudoise des agent·e·s d'assurances sociales (aVDaas) est là pour vous les présenter!



Laurent Lanz
Membre du comité
de l'aVDaas

Revenons un peu en arrière et faisons le bilan de 2019. Les agences ont effectué un travail considérable durant cette année où les mesures de la RIE III ont pleinement déployé leurs effets en ce qui concerne le subside à l'assurance-maladie. Avec un taux d'effort ne devant pas dépasser 10% du revenu déterminant, un tiers de la population du canton est devenu potentiellement éligible. En tant que porte d'entrée de cette prestation, les agences ont pu assister aux bienfaits de cette nouveauté en accueillant les nombreux Vaudois·es venus déposer une demande. Hormis les adaptations annuelles de certains barèmes, aucun changement significatif n'est à relever en matière de subside LAMal.

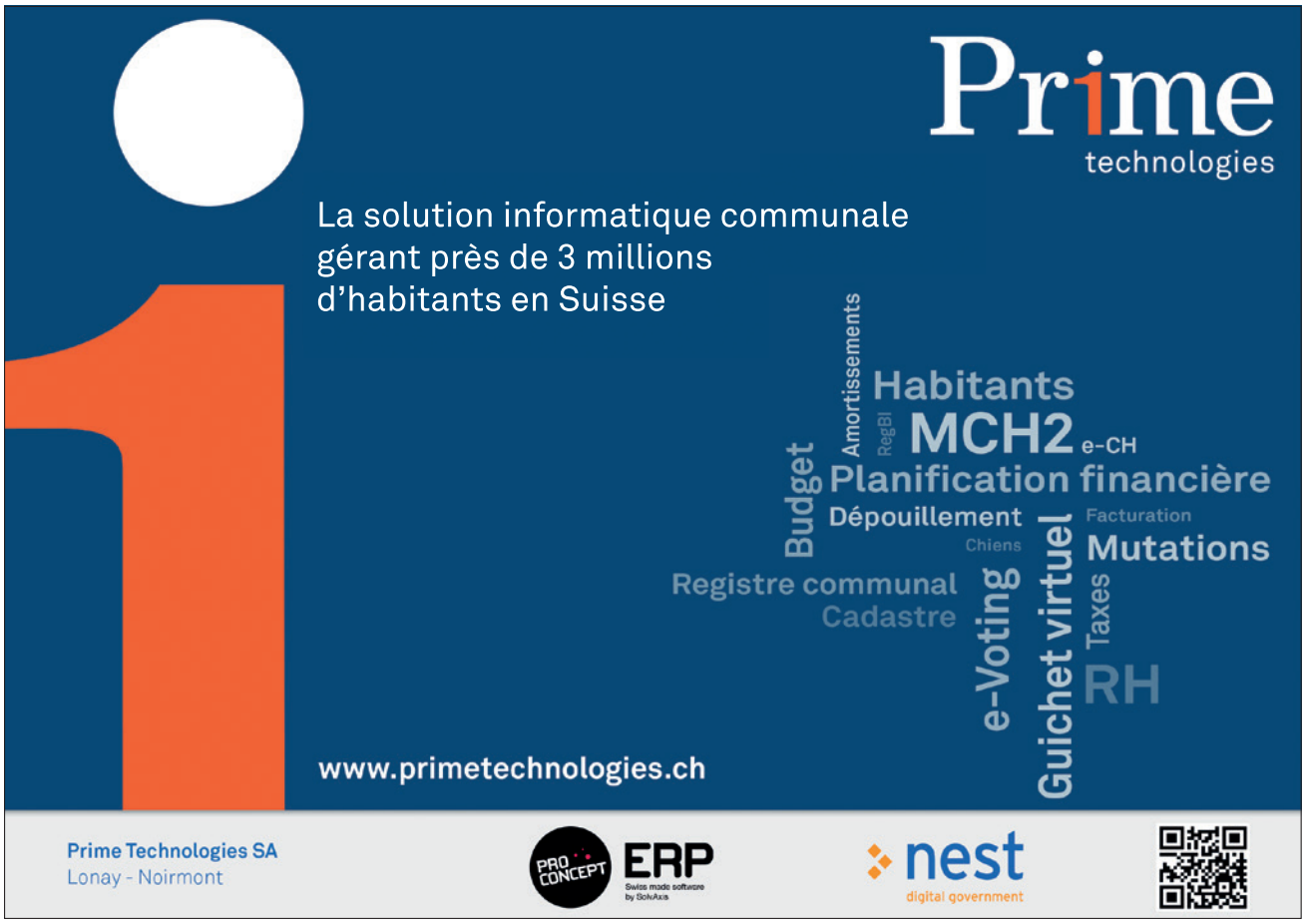
Dans un tout autre domaine, en tant que partenaire de la réforme vaudoise de la curatelle, les dix régions d'action sociale ont également répondu aux nombreuses inscriptions de volontaires qui se sont manifestés suite à la nouvelle campagne publicitaire largement diffusée au mois de mai. En effet, pour répondre aux besoins stipulés par l'Etat de Vaud, soit 600 nouveaux curateurs par année, mieux vaut ne pas relâcher nos efforts.

Et alors, en 2020? Les changements n'ont pas été nombreux cette année, toutefois, ils méritent d'être relevés au vu de leur importance.

Des adaptations au niveau des cotisations

Tout d'abord dans le domaine de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), suite à l'acceptation par le peuple de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), dont l'un des buts consiste à augmenter les recettes de l'AVS afin de garantir les rentes, les taux de cotisations ont été revus à la hausse.

Pour les **personnes sans activité lucrative** par exemple, dont le montant



de cotisation se calcule sur la base des revenus acquis sous forme de rente multipliés par 20 et de la fortune, les barèmes ont évolué comme suit:

	2019	2020
Cotisation **minimale**	CHF 482.–	CHF 496.–
Cotisation **maximale**	CHF 24'100.–	CHF 24'800.–

Le barème dégressif applicable aux **personnes de condition indépendante** dont le revenu annuel est inférieur à CHF 56'900.- a également été adapté. Il passe progressivement de 9,95% à 5,344% pour un revenu de CHF 9500.-. La cotisation minimale due par un indépendant, même soumis à une perte de revenu, est identique à celle d'un non-actif. Rappelons encore que l'indépendant devra aussi contribuer au financement des allocations familiales à raison de 2,8% (2,7% en 2019) ainsi qu'à celui des PC Familles et Rente pont dont le taux reste inchangé à 0,06%.

En ce qui concerne les **cotisations paritaires**, soit les cotisations dues par les employeurs et leurs salariés, la part concernant l'AVS a également été augmentée, et cela pour la première fois depuis plus de 40 ans, de 0,3% (0,15% pour chaque partie).

Selon le droit fédéral, les taux de cotisations sont les suivants:

	Employeur	Employé	TOTAL
AVS	4.35%	4.35%	8.70%
AI	0.70%	0.70%	1.40%
APG	0.225%	0.225%	0.45%
			10.55%
AC1	1.10% *jusqu'à CHF 148'200.–*	1.10%	2.20%
Tot.	**6.375%**	**6.375%**	**12.75%**
AC2	0.50% *dès CHF 148'201.–*	0.50%	1.00%

Les taux de cotisations relatifs au droit cantonal, soit les cotisations dues en matière d'allocations familiales et PC Famille-Rente pont restent inchangés en 2020.

Aux taux indiqués ci-dessus, il s'agira dès lors d'ajouter:

	Employeur	Employé
Allocations familiales	2.58%	
Formation professionnelle	0.09%	
Accueil de jour des enfants	0.16%	
PC Famille-Rente pont	0.06%	0.06%

Pour conclure avec ce chapitre des cotisations, rappelons que les revenus de minime importance (< CHF 2300.- par an et par employeur) ne seront soumis à cotisation qu'à la demande de l'assuré. Attention, cette règle est différente si l'on parle d'une activité exercée au sein d'un ménage privé (aide aux devoirs, ménage, etc.) ou dans certaines branches spécifiques. Dans ce cas, les revenus seront soumis dès le 1er franc sauf si deux conditions cumulatives sont réunies:

- Salaire réalisé avant les 25 ans révolus
- Revenu n'excède pas CHF 750.– par année et par employeur.

Rappel sur les prestations

Que ce soit en matière de **prestations AVS ou d'allocations familiales**, aucun changement n'est intervenu en ce début d'année. Il n'est toutefois pas inutile de rappeler quelques notions importantes résumées dans le tableau page suivante.

Afin de préparer au mieux cette étape de vie qu'est la retraite et anticiper la diminution de revenu à laquelle il faudra vraisemblablement faire face, il est vivement conseillé de demander un calcul de rente future. Celui-ci sera effectué gratuitement dès l'âge de 40 ans.

Il semble utile de préciser que la situation professionnelle, au moment du dépôt d'une demande de rente de vieillesse, n'a aucune incidence sur le droit à la prestation. Il est tout à fait autorisé, à l'égard de l'AVS, de percevoir une rente anticipée ou à l'âge légal, tout en poursuivant son activité lucrative. Il faut toutefois savoir que poursuivre une activité alors que la rente est déjà perçue ne permettra pas d'en améliorer le montant. Seul l'ajournement, lequel doit être annoncé à la caisse AVS à l'âge légal, permet d'obtenir un supplément.

Prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI): des changements importants à venir

Dans le canton de Vaud, des changements sont également intervenus dans ce domaine, non pas au niveau



Prestations AVS		
Age légal ouvrant le droit à une rente de vieillesse	**H:** 65 ans Né en 1955	**F:** 64 ans Née en 1956
Montant de rente Plafonnement des rentes du couple si le total des rentes est supérieur au 150% de la rente individuelle	Min. CHF 1185.00	Max. CHF 2370.00
Anticipation moyennant réduction de rente à vie	1 an: 6.8%	2 ans: 13.6%
Ajournement avec supplément à vie Durée d'ajournement: minimum 1 an, maximum 5 ans Supplément déterminé en fonction de la durée (progressif)	de 5.2%	à 31.5%
Allocations familiales*	**1er et 2e** enfant	**dès le 3e** enfant
Pour enfant (de 0 à 16 ans)	CHF 300.00	CHF 380.00
Pour enfant en formation	CHF 360.00	CHF 440.00
Allocation unique de **naissance** ou d'**adoption** (Montant doublé pour la naissance de jumeaux)	CHF 1500.00	

** Les montants indiqués ne concernent pas les allocations versées aux travailleurs agricoles et aux agriculteurs indépendants selon la LFA auxquels d'autres règles sont applicables.*

du calcul de la prestation mensuelle (pour cela il faudra attendre la réforme PC), mais pour les remboursements de frais de maladie et d'invalidité (RFM). Le catalogue RFM entré en vigueur au 1er janvier 2020 indique bon nombre de nouvelles prestations qui pourront dorénavant être remboursées. Ces dernières visent principalement à faciliter le maintien des personnes à domicile. Plusieurs modifications de prestations existantes ou suppressions de prestations peu utilisées sont également à signaler.

Sur le plan fédéral, la réforme des prestations complémentaires entrera en vigueur au 1er janvier 2021 et apportera de nombreuses modifications. Voilà donc un gros sujet de formation qu'il s'agira de proposer durant l'année aux collaborateurs des agences.

PC Familles

Cette prestation cantonale, destinée aux familles à faible revenu, n'a pas connu de modification significative en 2020. Chaque Centre régional de décision (CRD), au nombre de six, a mis un point d'honneur – entre autres tâches – à traiter les multiples révisions en faveur d'un public cible dont les changements de situation, tant personnelle que financière, se révèlent être nombreux.

Rente-pont

Pas davantage de modification pour cette prestation en faveur des personnes proches de l'âge de la retraite ne bénéficiant plus, ou pas, d'indemnités journalières de l'assurance-chômage. Les prestations cantonales de la rente-pont étant calculées conformément aux critères des PC AVS-AI, une attention particulière sera donnée à la réforme des prestations complémentaires fédérales (PC AVS-AI).

L'aVDaas à vos côtés

L'aVDaas est heureuse d'avoir pu présenter quelques points essentiels qui occupent les collaborateurs des agences tout au long de l'année. Rappelons que ceux-ci se tiennent à l'entière disposition de la population vaudoise pour transmettre tout renseignement utile sur les nombreux domaines de l'assurance sociale et apporter leur aide en cas de besoin.

Participer à l'élaboration du magazine *Point CommUNE!* est toujours un plaisir pour notre association et nous profitons de l'occasion pour remercier l'UCV de la richesse de cette collaboration. ■

Plus d'informations sur
www.caisseavsvaud.ch
www.vd.ch
www.avs-ai.ch
www.avdaas.ch

Votre partenaire pour la publicité extérieure : www.apgsga.ch



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir.
Bienvenue chez APG|SGA.

APG|SGA
Out of Home Media

#ELODigital

L'efficacité numérique au service de votre commune.



PROTOCOL DIGITAL INFORMATIQUE

ELO certified BUSINESS PARTNER

Votre gestion électronique de documents

ELO solution GED/ECM pour les Communes

- Simplifiez la recherche, le partage et la traçabilité de vos documents.
- Soyez conforme aux directives cantonales et fédérales sur l'archivage.
- Automatisez vos processus et les prises de décisions tout simplement.

Gestion documentaire, Archivage, Processus, Collaboration Avec ELO.

Tél. **021 623 77 77**

www.protocol.ch

Gestion documentaire · Archivage · Processus

SOPV ! Renouveau au sein des polices communales vaudoises

Deux nouveaux commandants issus des PolCom, un vice-président et un secrétaire général récemment entrés en fonction à la SOPV caractérisent les dernières semaines de l'année 2019. Outre la nomination de deux membres d'honneur le 6 décembre, des figures emblématiques de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises.



Pascal Petter
Secrétaire général
CDPV-SOPV

Le dernier trimestre de l'année 2019 a vu le départ à la retraite du Lieutenant-colonel Eugène Cholet, Commandant de l'Association Police Lavaux, l'entrée en fonction de son successeur le Major Raphaël Cavin, ainsi que la nomination du nouveau Commandant de la Police Région Morges, le Major Clément Leu; lequel succède au Major Martin de Muralt, parti pour un nouveau défi professionnel dans le courant de l'été. Enfin, le 1er octobre 2019, remplaçant Mme Marylaure Garcia, M. Pascal Petter devenait le nouveau Secrétaire général de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV) et de la Conférence des Directeurs de Police (CDPV) dont le secrétariat est basé à Yverdon-les-Bains.

Echos d'une assemblée générale (peu) ordinaire…

L'assemblée générale de la SOPV, le 6 décembre 2019 à Corseaux, n'a pas seulement salué deux nouveaux commandants en son sein, mais a également accueilli deux nouveaux membres: les lieutenants Xavier Berner et Sylvain Tharin, de la Police municipale de Lausanne. L'issue des opérations statutaires a par ailleurs vu la nomination de deux membres d'honneur, les anciens commandants Roland Hofmann et Jean-Pierre Muther, vivement remerciés de leur importante implication au profit de la SOPV tout au long de leurs années de service respectives, puis en qualité de représentants des membres honoraires. Présidée par le Lieutenant-colonel Pascal Pittet, commandant de la Police du Nord vaudois, l'assemblée a par ailleurs nommé un nouveau vice-président en la personne du Lieutenant-colonel Dan Henri Weber, commandant de la Police de l'Est lausannois.

… dont la présentation du nouveau secrétaire général

Ancien député au Grand Conseil, municipal de Police à Renens jusqu'en 2006, secrétaire municipal de Rolle jusqu'en septembre 2019, le soussigné, nouveau secrétaire général CDPV-SOPV, a d'emblée donné le ton par un message de fin d'année adressé aux membres de la SOPV, dont voici les principaux extraits:

«Disons-le sans ambages, la sécurité publique du canton s'est améliorée depuis une décennie. Ce résultat est le fruit du travail de ceux, politiques et techniques, qui ont favorisé la reconstruction du paysage policier vaudois: une école de police unifiée, des effectifs de police augmentés et des communes délégatrices d'une certaine importance, servies par la Police cantonale, offrant nombre d'ASP en charge désormais du fameux ‹5e processus›. Alors oui, la proximité chère (aux sens propre et figuré) aux polices urbaines a gagné en puissance et en efficacité depuis l'entrée en vigueur



Passation des pouvoirs à l'APOL, entre le Lieutenant-colonel Eugène Chollet et son successeur le Major Raphaël Cavin.



Major Clément Leu, nouveau Commandant de la PRM.



Les remerciements du président Pascal Pittet aux nouveaux membres d'honneur SOPV, MM. Jean-Pierre Muther et Roland Hofmann (de gauche à droite).

de la LOPV le 1er janvier 2012. La question désormais sur toutes les lèvres est… reste-t-il encore quelque chose à faire pour le bonheur des Vaudoises et des Vaudois?

Au-delà du spectre de la police unique, qui hante encore certains nostalgiques (déçus), force est de constater que le monde continue de bouger, que la population croît en nombre et en diversité et que la réponse à l'insécurité, à la criminalité, aux drames familiaux et aux accidents de la route, notamment, mérite continuellement d'être posée. Les réponses d'hier doivent sans cesse être repensées et les solutions de demain examinées aujourd'hui déjà. D'immobilisme policier, il ne sera jamais question en Pays de Vaud, pas plus en termes de prévention que d'évolution des métiers de la sécurité.

Et c'est bien cet esprit d'ouverture au changement qui anime les responsables politiques et opérationnels de cette fin de 2e décennie du IIIe millénaire. Le projet Régio de l'Ouest lausannois apportera-t-il une réponse concrète à cette évolution? Sera-ce un modèle à suivre à l'échelle du canton, avec des responsabilités (judiciaires…) désormais mieux partagées entre gendarmes et policiers? Ou une étape susceptible de décloisonner les prérogatives des uns et des autres tout en conservant aux derniers l'apanage de la proximité?

Outre l'avenir, ce seront les comités directeurs des Polices communales qui le diront! Et la CDPV qui les réunit fera ce qu'il convient de faire, par son secrétariat commun avec la Société des officiers de police, pour susciter la réflexion, trouver de nouvelles solutions et tendre (autant que faire se peut) à réunir sous un même toit les objectifs des 9 Corps utiles à la sécurité publique de demain. Tout ceci bien sûr en étroite et aimable collaboration avec la Police cantonale vaudoise». ■

Campagne de recrutement des aspirant·e·s de police pour le départ d'école 2021

Dans le cadre d'une réflexion globale liée au recrutement et à la formation, le comité de direction de l'Académie de Police de Savatan, en accord avec les commandant·es des corps concernés, a pris la décision de reporter le début de la formation de policier, prévue en avril 2021, à octobre 2021. Ce changement permettra notamment de se conformer aux calendriers de formation en vigueur dans les diverses écoles supérieures, universités ou formations duales et de réduire la durée du processus de sélection. En conséquence, le concours d'admission pour la volée 2021-2023 (formation en 2 ans) est reporté et débutera durant le dernier trimestre de 2020.

La SOPV, c'est:

- 50 membres honoraires dont 3 membres d'honneur
- 70 membres actifs, tous officiers de police

ACVBC! L'assemblée générale des boursiers communaux: toute une aventure!

«Que l'aventure commence», telle est la thématique de la journée du 75e de l'AG de l'ACVBC qui se tiendra le 8 mai 2020 à la salle de la Marive à Yverdon-les-Bains.



Fabrice Weber
Chef du Service des finances
à Yverdon-les-Bains

Une journée complète, dédiée aux boursières et boursiers vaudois, remplie de surprises, de spectacles, d'épreuves et d'animations. Une grande aventure en live. D'ailleurs, l'entier du parc des Rives a été réservé à cet effet.

Tout le monde pourra y participer mais à la fin il n'en restera qu'un!

Si le matin est dédié à notre traditionnelle partie protocolaire, l'animation démarrera de suite: préparez-vous! La journée sera longue, sans compter le gala du soir dans une ambiance de fête. Le tout organisé par un véritable aventurier ayant participé à la dix-huitième saison de Koh-Lanta en 2017 et qui nous livrera quelques histoires croustillantes.

Il est conseillé de prendre deux tenues pour la journée, une décontractée et une sportive. Des loges pour les aventuriers que vous êtes seront à votre disposition pour vous changer, vous doucher, vous maquiller, etc.

Les secrets de cette journée ne peuvent être révélés si facilement, pour les découvrir, le Service des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains vous invite à venir vivre cette expérience unique et hors du commun. Les inscriptions définitives, après le sondage à grand succès de novembre dernier, sont ouvertes depuis début mars 2020.

Nul besoin d'être un sportif, seul votre sourire est nécessaire, pour participer à cette belle journée.

On vous y attend nombreuses et nombreux: que l'aventure commence! ■

75e AG de l'ACVBC
- 8 mai 2020
- La Marive, Yverdon-les-Bains



Totem en bois reçu par M. Fabrice Weber à l'occasion d'un anniversaire.



Zoom sur les armoiries communales vaudoises

***Point CommUNE!*, en collaboration avec les Archives cantonales vaudoises, vous propose de découvrir, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux. Pour ce premier numéro de 2020, nous mettons l'accent sur le pont qui symbolise le passage à cette nouvelle décennie.**

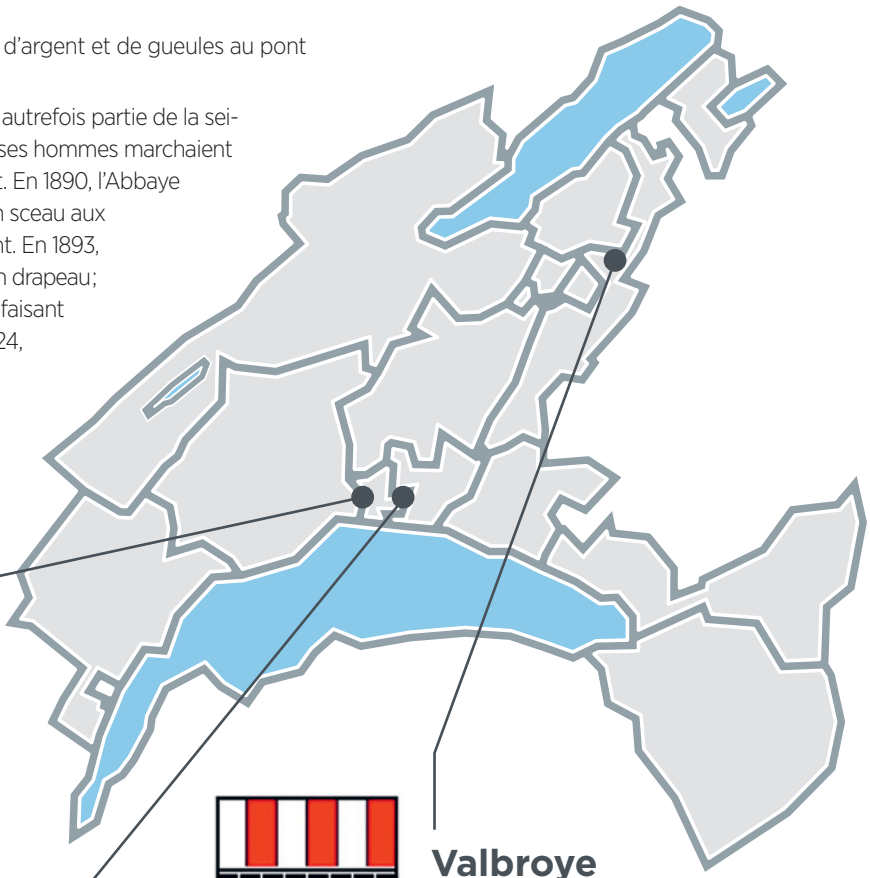


Denges

BLASONNEMENT Coupé d'argent et de gueules au pont de sable brochant.

HISTOIRE Denges faisait autrefois partie de la seigneurie de Lausanne et ses hommes marchaient sous la bannière du Pont. En 1890, l'Abbaye des Fusiliers fit établir un sceau aux couleurs de Lausanne, mais sans l'arche de pont. En 1893, la Société de jeunesse du village voulut avoir son drapeau; elle reprit le coupé d'argent et de gueules en y faisant brocher un pont. Devenues communales en 1924, ces armoiries évoquent les anciens liens unissant Denges au quartier du Pont à Lausanne.

SOBRIQUET Le nom des habitants de Denges pourrait presque être un sobriquet puisqu'ils s'appellent… les Dengereux. Leur sobriquet est Lè Pacoti, qui signifie en patois «les boueux».





Chavannes-près-Renens

BLASONNEMENT Coupé d'argent et de gueules, à l'arche de pont de sable brochante, accompagnée en chef d'un trochet de trois cerises de gueules, tigées et feuillées de sinople.

HISTOIRE Ces armoiries datent de 1930 sous leur forme définitive. Leurs émaux, ainsi que le pont, proviennent de la bannière du Pont, à Lausanne, sous laquelle les hommes de Chavannes marchaient sous l'Ancien Régime. Le trochet évoque les cerisiers qui étaient naguère l'orgueil des vergers de la commune.

NOM DES HABITANTS Les Chavannois.



Valbroye

BLASONNEMENT Contre-palé d'argent et de gueules, au pont de sable maçonné d'argent brochant, à la rivière fascée-ondée d'argent et d'azur mouvant de la pointe.

HISTOIRE Armoiries issues de la fusion entre Cerniaz, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Marnand, Sassel, Seigneux et Villars-Bramard, entrée en vigueur le 1er juillet 2011. Le contre-palé du champ rappelle les communes fondatrices, la Broye étant l'élément emblématique de la commune et le pont brochant un élément symbolique fort qui met le lien unissant les communes au premier plan.

NOM DES HABITANTS Les Valbroyards.

Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire ?
Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (www.ige.ch/suche).

Agenda UCV

COMITÉ DE L'UCV

Lundi 16 mars
7h - Bussigny

Vendredi 15 mai
7h - Bussigny

Vendredi 12 juin
17h - Payerne

CONSEIL DES 50

Jeudi 26 mars
14h00 à 16h00
Onnens

Jeudi 25 juin
14h00 à 16h00
lieu à définir

GROUPE DES VILLES

Mardi 3 mars
7h30 à 9h00
Lausanne

Mardi 12 mai 2020
7h30 à 9h00
Lausanne

GROUPE BOURGS & VILLAGES

Mercredi 4 mars
14h00 à 16h30
Saubraz

Mercredi 13 mai
14h00 à 16h30
Villars-Sainte-Croix

UCV

Jeudi 30 avril
AG extraordinaire
18h30
Yverdon-les-Bains

Samedi 13 juin
AG et Journée des communes vaudoises
Payerne

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur **www.ucv.ch/agenda**

Agenda associations

AVSM

4 et 10 juin
Prochaines formations
Bussigny

AVDCH

Assemblée générale reportée

ACVBC

vendredi 8 mai
Assemblée générale
Yverdon-les-Bains

aVDaas

vendredi 8 mai
Assemblée générale
lieu à définir

AVIATCO

vendredi 8 mai
Assemblée générale
Crissier

SOPV

vendredi 3 avril
Assemblée générale
Pully

CDPV

vendredi 12 juin
Assemblée générale
Centre TCS Cossonay

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur **www.ucv.ch/formations**

Des questions juridiques, financières ou en lien avec le pilotage communal ? Les experts de l'UCV vous proposent des solutions au 021 557 81 30.

Mentorat entre élus

Un programme d'accompagnement inédit dans le canton de Vaud. L'objectif ? Que l'expérience des uns bénéficie aux autres !

www.ucv.ch/mentorat

UCV App



Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.

L'UCV sur LinkedIn

Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités !

www.linkedin.com/company/ucv

Cave de la Crausaz Féchy



Féchy AOC La Côte

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h – 12h / 13h – 18h
samedi 8h – 12h / 14h – 17h

Grappy

Jus de raisin

sans sucre ajouté,
légèrement gazéifié
et sans alcool

NOUVEAU



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy
021 808 53 54 - **www.cavedelacrausaz.ch**

LP LIAUDET PIAL RÉHABILITATION

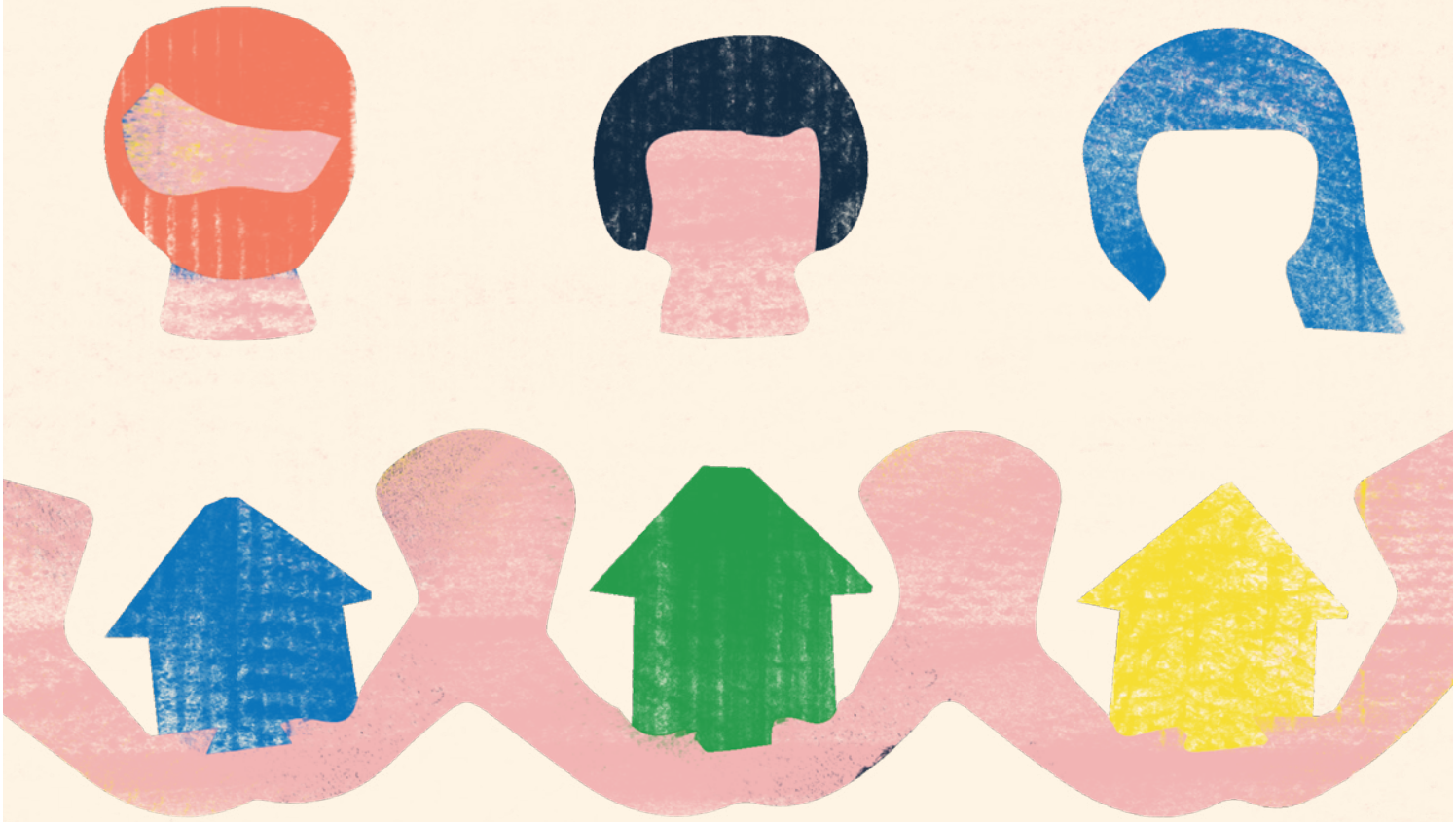
RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS



ECOENTREPRISE CERTIFICATION EXCELLENCE
DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIETALE

Intervention 24/7 numéro gratuit 0800 621 621 www.liaudet-pial.ch

Promouvoir
le bien habiter



LE RESPECT EN GUISE DE MOTEUR DU «BIEN HABITER»

Nous avons à cœur, en tant que Coopérative d'habitation, de placer nos sociétaires au centre de nos préoccupations. C'est en ayant en tête le respect de leurs besoins que nous travaillons au quotidien à leur proposer les meilleures conditions d'habitation. Cette notion de respect, nous l'appliquons également à tous nos partenaires ainsi qu'à l'entier de nos engagements.

Professionnels de la construction, nous bâtissons pour répondre à une demande de logements à loyer abordable*. Pour cela, nous nous appuyons sur notre forte capacité financière, qui nous permet de gérer toutes les étapes d'un projet, mais aussi sur notre grande rigueur budgétaire ainsi que notre refus de spéculer sur nos objets immobiliers.

Chez nous, le respect et le «bien habiter» vont de pair. Plus qu'un devoir, c'est un état d'esprit.

*Le loyer pour un logement de 3 pièces (77m^2) au Chemin de Maillefer 125 à 137 au Mont-sur-Lausanne s'élève par exemple à CHF 1'366.–

SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

www.schl.ch

HGR